

Monuments infos

Février 2013

Numéro 69

Elections au Conseil d'Administration : Soutenez vos représentants CGT !

Syndicat National des Monuments Historiques CGT



SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

Nous voilà en 2013, alors pour ce 1^{er} numéro de l'année tout le SNMH-CGT, vous souhaite à toutes et tous nos meilleurs voeux ! Pour une bonne santé, vous trouverez, **page 2**, un édito sur notre fonction publique, qui a un peu de température mais qui pourrait se remettre rapidement, si nous nous y mettions tous ensemble ! Pour beaucoup de joie, vous trouverez **pages 4 à 5** la profession de foi de la CGT pour les élections au Conseil d'Administration, suivie **pages 6 et 7** de la présentation des rayonnants candidats. Pour beaucoup de prospérité, **pages 8 et 9** le compte-rendu du dernier CA, où il est toujours beaucoup question d'argent ! Pour un bel épanouissement, un CHSCT, presque exemplaire, le dernier Centre et Est, **pages 12 à 14**. Pour beaucoup de chaleur, un article sur les intempéries dans nos monuments, **page 15**. Pour le bonheur au travail, évitez ce que vous trouverez dans l'article **page 16 et 17**. La tribune est à vous **pages 17 et 18**. L'éducation populaire en **pages 19 à 21**. Pour faire durer le plaisir, une ribambelle de brèves **pages 21 et 22**. Pour que ce soit parfait tout au long de l'année, l'éphéméride et le bulletin du syndicalisation **page 23**. Et surtout n'oubliez pas, **en page 24** VOTEZ CGT !

REQUIEM POUR LE SERVICE PUBLIC

Le 31 janvier dernier, plus de 150 000 fonctionnaires étaient dans la rue, dans les 130 rassemblements et manifestations recensés à travers toute la France.

Le même jour, à la maternité de Port-Royal, près de laquelle démarrait le défilé parisien, une jeune maman se voyait refuser son entrée au service obstétrique, par manque de place.

E

Quelques heures plus tard, elle perdait son bébé in-utero.

Ces dernières années, combien de maternités de proximité ont fermé leurs portes grâce aux politiques menées, combien d'infirmières, d'aides soignants partis à la retraite n'ont jamais été remplacés grâce à la RGPP ?... Il paraît qu'il y a trop de fonctionnaires en France, qu'il faut faire des économies, que notre service public est obsolète et trop coûteux...

D

Il paraît aussi, qu'il faut se faire une raison, que c'est la crise, qu'il est normal que des hôpitaux ferment leurs portes, saturant ainsi ceux qui restent ouverts, qu'il est normal que le personnel hospitalier soit soumis à des cadences infernales, des conditions de travail déplorables, un sous-effectif chronique... Il est tout aussi normal de fermer des écoles, de laisser de jeunes profs à peine sortis des bancs de la fac, seuls face à des classes surchargées... Mais au final, c'est aussi nous, les usagers qui en payons le prix, un prix bien trop élevé, parfois.

I

Mais qu'est ce que c'est que ce service public qui coûte si cher, paraît-il ? A quoi sert-il ? Serait-ce une particularité française ?

T

L'idée même de service public est très liée à notre Histoire et ce depuis très longtemps. En effet, sous l'Ancien Régime, c'était le « bien commun » que le roi devait défendre pour son peuple. Au moment de la Révolution Française, dès l'article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, on parle d'« utilité commune », que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». L'article 17, lui, parle de « nécessité publique ». C'est l'intérêt général qui permet de fonder en droit les relations de l'Etat et de la société. Rousseau, lui-même, qui a beaucoup inspiré la Révolution Française avait travaillé sur ces idées (relire en urgence « Du contrat social »). C'est dans un pays pourtant au bord de la banqueroute que de grands hommes rédigeaient ces quelques lignes... C'est sous cette inspiration de l'Histoire que s'est créée en France, à la fin du XIX^{ème} siècle, une école du service public. L'un de ses fondateurs, Léon Duguit écrivait : « L'Etat est une coopération de services publics, organisés et contrôlés par des gouvernements ». En 1946, à l'initiative de De Gaulle et grâce au travail de Maurice Thorez, alors ministre d'Etat chargé de la Fonction Publique et de représentants CGT et CFTC, naît la loi du 19 octobre 1946 « relative au statut général des fonctionnaires » qui est l'un des plus grands textes démocratiques et progressistes du lendemain de la seconde guerre mondiale. De plus, il suffit de lire le programme du Conseil National de la Résistance (1944) pour voir toutes les mesures sociales et économiques extrêmement ambitieuses, qui devaient alors être mise en place. Pourtant, nous étions à peine sortis d'une guerre terrible qui avait mis notre pays à genoux et on nous parle de crise aujourd'hui ! C'était quoi la France de 1945 ? Un pays de cocagne ?

©

Tout ceci est une question de volonté politique, pas autre chose.

La CGT n'a de cesse de dénoncer tout cela.

Lorsque l'on s'engage à la CGT, on croit en tout ceci, dans toutes ces valeurs, à ces modes de fonctionnement. On ne nous fera pas croire que cette crise financière, qui est avant tout le problème de banquiers et de capitalistes doit conduire à la mort de notre système social. Nous ne voulons pas d'une société basée sur le toujours plus d'argent, sur la rentabilité, la concurrence, le « marche où crève », la loi du plus fort... Nous croyons toujours en une société plus juste et égalitaire, une société où si nous vivons ensemble c'est pour être solidaires et aider les plus nécessiteux, aider nos enfants à se construire un véritable avenir, aider nos aînés à vivre une retraite décente... Si vous aussi vous partagez ces valeurs, soutenez vos élus CGT, votez CGT, et même pourquoi pas, rejoignez nous dans ces combats pour notre avenir, à tous... Tous ensemble ne baissons pas les bras, jamais, quoi que l'on puisse nous dire, quelle que soient les couleuvres que certains veulent nous faire avaler...



ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

à la différence des instances représentatives (CT et CHSCT) qui sont consultatives, le Conseil d'Administration est un organe décisionnel qui arrête notamment les grandes orientations stratégiques et le budget de l'établissement (cf : extraits des articles R.141-10 à R141-14 du code du Patrimoine, portant statut de l'établissement). Les élus représentants du personnel y sont minoritaires (3 élus sur 19 membres). Il est donc essentiel que vos représentants soient combatifs et expérimentés pour faire entendre la voix des agents.

Le Conseil d'Administration est l'organe de décision du CMN. C'est là que se jouent, les grandes orientations stratégiques et les objectifs de l'établissement, les conditions générales d'organisation et de fonctionnement, le vote du budget du CMN et ses modifications, l'adoption du rapport annuel d'activité, les délibérations sur la politique tarifaire et enfin, les conditions générales d'emploi et de rémunération du personnel... Le Conseil d'Administration se réunit quatre fois par an. Il est donc primordial que les personnels y soient représentés pour y faire entendre leurs voix !

Au cours de la mandature à venir, le SNMH-CGT entend continuer à défendre tous les personnels, quel que soit leur statut (fonctionnaires, contractuels, vacataires) comme il l'a toujours fait, à lutter sur tous les fronts pour la défense des agents de l'établissement et pour nos missions de service public culturel. Le SNMH-CGT poursuivra la bataille pour le statut des personnels contractuels, et continuera à défendre les missions statutaires des agents de l'État, la dénonciation des politiques de réduction d'emploi et de précarité, la vigilance sur les situations de souffrance au travail, la défense des métiers de la fonction publique en luttant contre les dérogations d'emploi, la gestion directe, et l'externalisation de nos missions...

Bilan de vos élus au Conseil d'Administration du CMN en 2009-2012

Les élus sortants:

Titulaires : Thomas Pucci (Basilique Saint-Denis), Laurence Arias (Basilique de Saint-Denis)

Suppléants : Rachel Lalande (siège DMO), Élisabeth Mayeur (Tours de Notre-Dame)

Le CA du CMN se réunit chaque fois que nécessaire et au moins deux fois par an. Les grands arbitrages sont conclus entre les tutelles : ministères de la Culture et du Budget et avec le CMN avant les réunions. A de rares exceptions, représentants des différents ministères et personnalités qualifiées votent comme un seul homme ce qui leur est proposé. Y compris pendant la période extrêmement difficile que nous venons de traversé en 2012... Pour autant, les représentants du personnel CGT se sont efforcés de faire entendre une autre voix : celle des agents attachés aux missions du service public du CMN et confrontés chaque jour aux réalités du terrain. Ainsi, au moment de la discussion sur le Budget Primitif 2011, une des personnalité qualifiée n'a pas voté en faveur du budget mais s'est abstenue.

Budget et emplois

Tous les ans en fin d'année, le Conseil d'Administration adopte le budget primitif (BP) pour l'année suivante. Ce budget peut éventuellement faire l'objet de décisions modificatives (DM)

soumises au CA en cours d'année. Depuis 2010, la CGT a été la seule organisation syndicale à s'être systématiquement opposée et à avoir voté contre le Budget Primitif. En effet, comment voter en faveur d'un budget qui prévoit :

- Des suppressions massives d'emplois (dans le cadre du non remplacement d'un agent public sur deux partant à la retraite)
- La diminution continue des subventions publiques, consacrant ainsi le désengagement de l'État en matière de financement des politiques culturelles.
- L'augmentation des droits d'entrée, sans aucune réflexion sur la politique tarifaire et qui participe à la recherche effrénée de ressources propres afin de compenser la diminution des financements publics
- Une programmation de travaux qui privilégie les grandes opérations consommatrices de crédits dans les monuments les plus en vue, au détriment des aménagements et de la conservation des sites moins connus et moins fréquentés.
- Les surcoûts de fonctionnement

liés aux charges locatives des locaux du deuxième siège Porte des Lilas

- L'absence de vision stratégique et de politique culturelle à long terme...

En outre, le Budget Primitif 2013 élaboré par la nouvelle direction du CMN, a confirmé toutes ces orientations en amplifiant encore plus le mouvement : développement des ressources propres à tous crins, budgets de fonctionnement sabrés, suppression d'emplois... A de nombreuses reprises tout au long de notre mandat, nous avons également dénoncé l'insuffisance des salaires, le manque de moyens et le sous-effectif qui touche notamment les jardins et la filière accueil et surveillance.

Précarité

La précarité de l'emploi reste un véritable fléau au CMN. La précarité ne cesse de se reconstituer et de s'aggraver au fil des ans, avec des contrats de plus en plus fragmentés. En cause, les suppressions de postes, l'absence de concours, des recrutements très en deçà des besoins. L'établissement a dû compenser par l'emploi de vacataires, mais le déficit

est tel que sur certains monuments plus de la moitié de l'effectif est composé de précaires. Depuis longtemps, la CGT dénonce cette situation tant au CMN que dans toute la Fonction Publique. Fin 2009, nous avons construit la mobilisation avec les vacataires parisiens ce qui a permis à 46 d'entre eux de bénéficier de CDI. Depuis, certains d'entre eux ont pu être titularisés.

Maîtrise d'ouvrage

Dès 2007 la CGT s'est fermement opposée au transfert de la maîtrise d'ouvrage au CMN, alertant sur les graves difficultés à venir. Et nous ne nous sommes pas trompé puisque la DMO continue encore à subir de lourds dysfonctionnements dont les agents de cette direction sont les premiers à faire les frais. Les difficultés de recrutement persistent et le manque de moyens humains entraînent un surcroît de travail intolérable pour les personnels ainsi que de nombreux retard dans la conduite des projets d'aménagements dont pâtissent tous les personnels du CMN.

Souffrance au travail

La CGT a alerté et dénoncé à maintes

reprises et dans toutes les instances, les situations de stress et de souffrance que subissent certains agents tant au niveau du siège que dans les monuments. Grâce à la mobilisation des agents et à l'action des élus CGT au niveau ministériel, nous avons pu obtenir qu'une mission d'inspection de l'IGAC soit diligentée au CMN. Parallèlement, nous n'avons pas hésité à alerter la médecine de prévention et à être présent partout où les agents en souffrance ont fait appel à nous afin de dénoncer ces situations et contraindre l'administration à rétablir un climat propice au travail et au bien être des agents. Ainsi, conformément aux préconisations du rapport de l'IGAC du 20 septembre 2011, nous avons obtenu que soit diligentée une mission complémentaire au domaine de Saint-Cloud. D'autres sites devraient suivre...

Nouveau statut des contractuels

Ce nouveau statut, la CGT l'a appelé de ses vœux. Malheureusement, l'absence de dialogue et le climat social nous ont contraint à quitter la table des négociations. Ainsi, la direction de l'époque a passé en force ce nouveau

statut dont nous avons maintes fois dénoncé les injustices et l'inéquité : non reprise d'ancienneté, grille des salaires trop basses, procédure disciplinaire plus sévère, mesures de rétorsions...

Boycott des instances et du CA (septembre 2011 – septembre 2012)

La CGT n'a jamais été adepte de la politique de la chaise vide. Néanmoins, tout dialogue social ayant été rendu impossible par la Présidence précédente, nous avons été contraint à ne plus siéger dans aucune instance. Cette décision a été lourde de conséquences car durant l'année du boycott, nous n'avons participé à aucune séance du Conseil d'Administration. Or plusieurs dossiers touchant directement à l'avenir des personnels ont été débattus sans nous : nouveau statut des contractuels, contrat de performance, budget... Cependant, même si nous n'avons pas siégé, nous avons chaque fois porté la parole des agents par des déclarations en début de chaque séance. Cette action aura tout de même porté ses fruits et la tutelle a finalement prit la seule mesure qui s'imposait.

Les candidats CGT entendent défendre au sein du Conseil d'Administration les revendications et propositions suivantes

Continuer à combattre la décentralisation des monuments nationaux

La proposition de loi relative au patrimoine monumental qui annonçait une nouvelle vague de décentralisation n'a finalement pas été votée. Il faut cependant continuer à être extrêmement vigilants car le prochain acte de décentralisation annoncé par le gouvernement pourrait bien introduire de nouvelles possibilités de transfert des monuments aux collectivités territoriales avec toutes les conséquences néfastes que l'on sait pour les personnels. Parce que la survie même du CMN est en jeu et parce que nous pensons que seul l'État peut être le garant des conditions de conservation et d'ouverture du patrimoine au plus grand nombre, la CGT combattra de toute ses forces, toute tentative de décentralisation de monuments nationaux.

Combattre toute forme d'austérité

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) n'est pas morte, elle a simplement changé de nom. Il s'agit désormais de la MAP : Modernisation de l'Action Publique. Dans ses grandes lignes, il s'agit de la même politique visant à réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs publics par des réorganisations, des destructions d'emplois publics et des coupes sombres dans les budgets. 17 postes de contractuels ont ainsi été supprimés au BP 2013 et plus encore chez les titulaires. Le CMN est également sommé d'accroître ses ressources propres afin de passer à un taux d'autofinancement de 86% à l'horizon 2016 !

Défendre les missions fondamentales de l'établissement et son caractère de service public culturel

L'ouverture des monuments et la diffusion de leur connaissance sont les principales missions statutaires du CMN. Nous militons pour une ouverture au

plus grand nombre de notre patrimoine en dénonçant systématiquement les hausses de tarifs du droit d'entrée et les dérives commerciales que peuvent engendrer la recherche frénétique de ressources propres, par nature aléatoires, pouvant mettre en péril la pérennité de l'établissement et de ses emplois. Cependant, la gratuité seule ne suffit pas à attirer de nouveaux publics. Il faut accompagner les publics via une action culturelle et pédagogique efficace, adaptée et ciblée. C'est notamment avec le Ministère de la Culture que le CMN doit porter une politique culturelle ambitieuse et volontariste au plan national.

Relancer les négociations sur le statut et la reprise de l'ancienneté

Malgré la reprise du dialogue avec la nouvelle direction, la renégociation du statut des contractuels reste au point mort. La CGT demande à revoir l'ensemble des fiches métiers, en priorité pour les métiers de la

billetterie/comptoir, de l'assistanat et de la méditation culturelle. La grille des salaires, doit également être revue, en particulier pour le groupe 1 dont le plancher se situe en dessous du SMIC. Nous demandons un nouveau processus de reclassement des agents avec prise en compte de l'ancienneté. Enfin, le texte du statut devra être amendé dans un sens plus favorable aux agents avec un assouplissement des procédures disciplinaires.

Résoudre les situations de souffrance au travail

La CGT demande la mise en œuvre et le suivi des préconisations du rapport de l'IGAC du 20 septembre 2011 et du rapport « Roy » afin d'améliorer les conditions de travail des agents du siège et le fonctionnement des services.

Nous demandons communication du rapport de l'IGAC sur Saint-Cloud, afin de pouvoir travailler à la mise en œuvre d'un plan d'action visant à mettre fin aux situations de souffrance au travail intolérables que subissent les agents de ce monument depuis de trop nombreuses années. La CGT demande qu'une inspection complémentaire de l'IGAC soit diligentée à Angers, Rambouillet, Carcassonne et Carnac, (conformément aux préconisations du rapport du 20 septembre 2011).

Imposer la concertation pour la future réorganisation du siège

Une nouvelle réorganisation des services du siège est, semble-t-il imminente. Pour le moment aucune information ne nous a été communiquée. Cependant,

pour éviter les dérives et les dégâts de la précédente réorganisation, la CGT exige qu'une concertation large avec l'ensemble des personnels soit organisée et pas seulement au niveau des directeurs et chefs de départements. La direction doit prendre le temps de la négociation et ne pas travailler dans la précipitation comme ce fut le cas en 2009. Les négociations avec les représentants des personnels devront faire l'objet d'un calendrier social détendu et des moyens en terme de délégations.

S'opposer à toutes formes d'externalisation des missions de service public

Aujourd'hui, la filière jardin est une filière qui meurt faute de concours en nombre suffisant, de non transmission des savoirs et des techniques et d'une population vieillissante proche de la retraite. Dans nos sites et domaines nationaux, de nombreuses missions ont été confiées à des entreprises privées consacrant la perte d'un savoir faire ancestral sur l'entretien des jardins historiques. La filière accueil et surveillance est également gravement menacée. Déjà, la surveillance de nuit de certains monuments est assurée par des entreprises de gardiennage ou de télésurveillance. La destruction de l'emploi public conduit inexorablement vers l'abandon ou la privatisation de nos missions.

Le SNMH-CGT revendique :

La fin de la dérogation d'emplois du CMN par la révision du décret 84-38 du 18 janvier 1984 (dit décret-liste) et titularisation de tous les contractuels de l'établissement qui le souhaitent, dans les conditions définies par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

L'application pleine et entière de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire

Une politique ambitieuse en matière d'action sociale, en étoffant les prestations existantes et en développant de nouvelles tels que les logements sociaux.

Et pour une politique tarifaire des monuments accessible à tous !

Pourquoi voter CGT ?

Parce que nous sommes :

- ☞ Au cœur de toutes les luttes : contre la précarité, contre la souffrance au travail, sur le nouveau statut...
- ☞ Présent dans toutes les instances : CHSCT, CT, CA, CCP, CAP, au CMN, comme au Ministère
- ☞ Présent dans tous les groupes de travail : règlements intérieurs et de visites, ambiance thermiques, métiers des contractuels
- ☞ Les seuls à faire systématiquement des comptes-rendus de toutes les réunions auxquels nous participons, de toutes les luttes que nous menons (dans notre journal syndical : le Monuments-Infos que reçoivent les 1300 agents du CMN ou via nos communiqués
- ☞ Présents régulièrement dans vos sites pour venir à la rencontre des personnels à l'occasion d'heure mensuelles d'informations syndicale ou d'AG de grève
- ☞ Au quotidien amené à gérer les dossiers individuels d'agents en difficultés

Pour porter ces revendications au Conseil d'Administration du CMN ainsi que celles élaborées par les agents, le SNMH-CGT-Culture présente à vos suffrages :

Thomas Pucci



35 ans
Basilique de Saint-Denis (Île-de-France)
Caissier - Contractuel - groupe 1
Secrétaire Général du SNMH-CGT
Elu sortant au Conseil d'Administration
Elu en Comité Technique, élu en CHS CT, élu en CCP

Monique Chemin



56 ans
Château d'Azay-le-Rideau (région Centre)
Adjoint d'accueil et de surveillance - Fonctionnaire -
catégorie C
Secrétaire de la section Val-de-Loire
Elue au Conseil d'Administration en 2007-2009
Elue en Comité Technique, élue en CHS CT,
élue en CAP

Francine Pin



54 ans
Siège / Direction Scientifique (Île-de-France)
Regisseur d'Oeuvre - Contractuelle - groupe 3
Elue en CHS CT, élue en CCP.

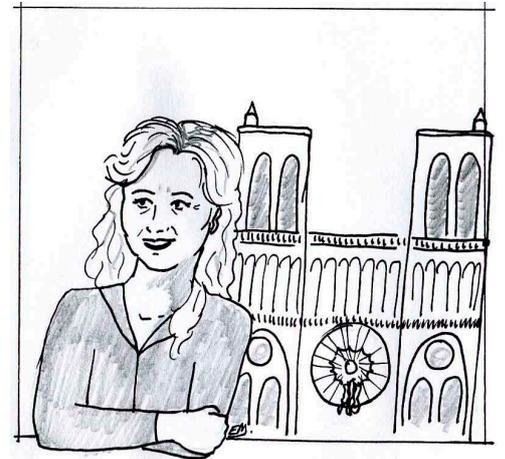
Hélène Ramet

38 ans
Arc de Triomphe (Île-de-France)
Caissière - Contractuelle - groupe 1
Secrétaire nationale du SNMH-CGT
Elue en Comité Technique, élue en CHS CT



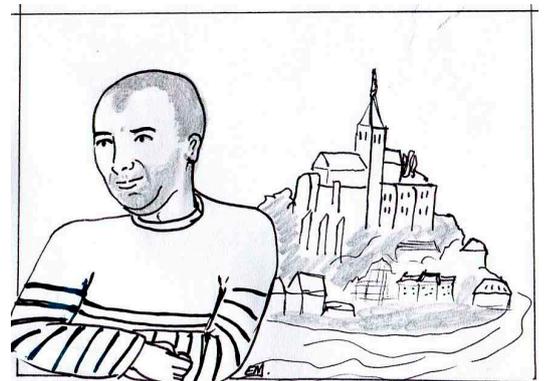
Elisabeth Mayeur

39 ans
Tours de Notre-Dame de Paris (Île-de-France)
Caissier - Contractuel - Groupe 1
Secrétaire Générale adjointe du SNMH-CGT
Elue sortante au Conseil d'Administration
Elue en Comité Technique, élue en CHS
CT, élue en CCP,
élue en CHS CT Ministériel



Serge Poisson

42 ans
Abbaye du Mont-Saint-Michel (Basse-Normandie)
Technicien des Services Culturels- Fonctionnaire -
catégorie B
Secrétaire de la section Mont-Saint-Michel
Elu en CHS CT



**AVANT LE 1er MARS
VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !!!**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DÉCEMBRE

UN BUDGET 2013 DE RIGUEUR !

La séance s'est ouverte par un long discours fleuve du Président Béval. Ceci dit, son intervention n'était pas si inintéressante sur le fond et annonce déjà les orientations plus qu'inquiétante pour l'avenir du CMN. Le Président est revenu sur les « grands projets » de l'établissement : le numérique, CMN vert... et bien sûr, sur le budget primitifs 2013 (BP 2013) qui consacre une diminution générale des subventions de l'État et un taux d'autofinancement qui passe à 81%. Pas d'inquiétude, selon Béval, car le CMN a déjà connu un tel taux. Cependant, le contexte était loin d'être le même ! Et aujourd'hui, la situation du CMN est d'autant plus fragile que certains monuments sont sortis du périmètre (merci la « décentralisation ») et que la fréquentation commence sérieusement à plafonner ! D'ailleurs, le Président le reconnaît lui même, les prévisions de fréquentation pour 2013 sont incertaines, le seuil des 9 millions de visiteurs semble difficilement dépassable et les tarifs du droit d'entrée ne peuvent être augmentés indéfiniment au risque de faire fuir tout le monde ! Comment faire ? La recette est bien connue, selon Béval il faut consolider les 6 monuments dits « rentables », renforcer « l'attractivité » des monuments ayant perdu du public en améliorant les « services » proposés (mais de quoi s'agit-il exactement ?) et bien sûr en développant les ressources propres : chiffre d'affaire des boutiques, locations domaniales et recours accru au mécénat. Bref comment faire du neuf avec du vieux ?

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Sous réserve de prise en compte de nos modifications nous avons voté pour le PV.

Vote Pour à l'unanimité

Décision Modificative au budget n°3 (DM3)

Pas d'ajustement particulier pour cette DM3 si ce n'est la dotation aux amortissements qui est fortement revue à la hausse pour la fin de l'année 2012. Les DRAC ayant fourni les documents

relatifs aux travaux effectués sous convention de mandat (période transitoire pour le transfert de la maîtrise d'ouvrage), l'établissement a pu effectuer ces ajustements qui n'impacteront pas le résultat final.

Vote

Pour : Administration et CFDT

Abstention : CGT

Budget Primitif 2013 (BP 2013)

Tout d'abord nous avons pu remarquer que les documents fournis aux membres du CA ont subi une sérieuse cure d'austérité ! Certes, nous avons eu droit à de jolis graphiques en couleurs qui montrent comment le CMN sera autofinancé à 86 % en 2016, mais à part ça, pas grand chose ! Ainsi, la répartition des crédits par activité ne se résume plus qu'à un seul tableau pour l'année 2013 alors que précédemment nous avions un comparatif sur les trois dernières années. Même chose pour les DM, réduites à leur plus simple expression : une simple note de présentation. Où sont passés les tableaux de synthèse des mouvements ? Le dossier manquait particulièrement d'éléments d'appréciation et nous ne nous sommes pas privés de le faire savoir !

Pour les recettes propres, la direction table sur une augmentation de 5 millions d'euros (70,8 millions en 2013 contre 65,7 millions en 2012) avec un taux d'autofinancement qui passerait de 78% à 81 % en raison de la diminution des financements de l'État. Est-ce bien raisonnable de table sur une augmentation de recette dans ce contexte ? Dans le détail, il est prévu 1 million d'euros supplémentaire sur **les recettes du droit d'entrée**. Or, cette estimation se fait sur la base d'une fréquentation stable (ce qui n'est pas garanti, loin de là) et sans hausse du droit d'entrée, si ce n'est un léger relèvement du montant des abonnements au domaine de Saint-Cloud... Encore faudrait-il que les monuments ne changent pas de catégorie en cours d'exercice ce qui reviendrait à faire une augmentation tarifaire déguisée, pratique dont l'administration est assez coutumière... En outre, l'établissement compte surtout sur une

augmentation des reversements de droit d'entrée par des tiers (essentiellement le « Paris Museum Pass ») et sur la vente à l'avance. D'ailleurs, le Président, dans le cadre de son « grand projet numérique » mise sur le développement de billets dématérialisés (dits « e-billet » ou « e-ticket »). Se dirige-t-on vers la disparition progressive des billetteries ? Qu'advient-il des personnels qui y travaillent ? De leurs missions ? De leurs emplois ? Pas de réponse si ce n'est un « on aura toujours besoin de billetteries » d'autant que les caissiers restent malgré tout le premier accueil du monument et le premier contact avec le visiteur.

Il est également prévu d'augmenter **les recettes commerciales** de 6% (11,55 millions en 2012 et 12,24 millions en 2013). Il s'agit, vous l'aurez compris, d'augmenter le chiffre d'affaire des comptoirs de vente. Pour atteindre cet objectif, l'administration table sur l'aménagement de nouvelles boutiques (à l'image de l'Arc de Triomphe) avec une augmentation, des surfaces de vente mais le plus souvent sans moyen humain supplémentaire. A coup sûr, cette politique va se traduire par une pression accrue sur les personnels de comptoir de vente astreints à des objectifs indéniables et des à des pratiques de vente agressive enseignées dans des stages de formation plus que douteux. Par cette politique, l'établissement s'éloigne encore un peu plus de ses missions de service public culturel. Alors que les comptoirs de vente devraient être le prolongement naturel de la visite, on en fait de simples boutiques de souvenirs condamnées à vendre des produits dérivés au détriment des ouvrages.

Les recettes domaniales sont prévues à hauteur de 400.000 €. Prévision revue à la baisse par rapport au budget précédent et qui traduit une diminution des locations de courtes durée. L'établissement anticipe ainsi la baisse d'activité domaniale dans un certain nombre de sites dû à des fermetures temporaires pour travaux, mais pas seulement. Crise oblige, un certain nombre de « partenaires » ont déjà fait savoir au CMN qu'ils verraient à la baisse la durée de leurs

locations. Ce qui démontre bien qu'il est extrêmement imprudent de fonder une politique de développement des ressources propres sur ce type de recettes aléatoires, non pérennes et soumises aux bon vouloir des concessionnaires.

Les prévisions **de recette des visites-conférences et ateliers** sont revues légèrement à la baisse (1,335 millions en 2012 contre 1,235 millions en 2013). Est-ce à dire que l'on s'attend à une diminution de l'activité dans ce domaine ? Plus inquiétant encore, le CMN prévoit une recette de 350.000 euros de mécénat pour l'action culturelle...

Au chapitre **des financements de l'État**, la subvention de fonctionnement pour charge de service publique sera amputée de 2,2 millions d'euros. (9,8 millions en 2012 contre 7,6 millions en 2013). Concernant la subvention de compensation des mesures de gratuité en faveur des 18-25 ans, elle n'a toujours pas été notifiée au CMN par le Ministère pour 2013. En outre, son montant sera décroissant d'année en année jusqu'à sa suppression totale en 2016. Le CMN devra alors compenser par ses ressources propres. La subvention de compensation des mesures de gratuité en faveur des enseignants est, en revanche reconduite à l'identique. La subvention d'investissement (crédits maîtrise d'ouvrage) reste à peu près stable. Le plafond sur la part de la taxe sur les jeux en ligne est ramené à 8 millions d'euros (contre 10 millions précédemment).

En dépenses de fonctionnement, le budget est amputé de 1,5 millions d'euros. Les coupes sombres concernent tous les postes ou presque. Seule la dotation globalisée (budget de fonctionnement des monuments) est augmentée de 2,38 millions d'euros, dont 850.000 euros de crédits pour l'action culturelle et 600.000 euros de crédits d'entretien. En réalité il s'agit d'un simple transfert car, par le passé, ces crédits n'étaient pas délégués aux monuments. Donc en réalité, l'augmentation sera d'un peu moins de 1 million d'euros, soit moins de 10.000 euros par monument en moyenne. Les dépenses des éditions sont en baisse (-26.000 €) avec seulement 30 nouvelles publications prévues cette année (contre 45 en 2010).

Les dépenses de personnel sont en hausse de 2,4 millions d'euros. Par con-

tre le plafond d'emploi des contractuels (titre III) est revu à la baisse. Pour 2013 il s'établit à 925 ETPT (équivalents temps plein travaillés), **soit 17 emplois en moins par rapport à 2012**. 15,7 ETPT correspondant à des rémunérations à l'acte, sont passés en « hors plafond ». Ce joli tour de passe passe permet à l'administration d'affirmer que la diminution sera seulement de 1,3 ETPT. Parallèlement, 30 ETPT, également hors plafond, seront attribués au CMN pour le recrutement des fameux «emplois d'avenir ». Quand au plafond du titre II (fonctionnaires), il n'était toujours pas notifié à la date du Conseil d'Administration. Nul doute qu'il soit aussi revu à la baisse, d'autant qu'il y a actuellement plus de 65 postes déclarés à la vacance et non pourvus d'agents titulaires au CMN. Malgré le sous-effectif que nous dénonçons depuis des années, le CMN, avec la bénédiction des tutelles, continue à sabrer des emplois au nom de l'effort budgétaire et de la rigueur. Mais en bout de course, ce sont les collègues qui en subissent les effets : refus de congés, remise en cause des temps partiels de droit, refus de formations professionnelles, dysfonctionnement dans les services et les monuments et bien sûr, explosion de la précarité. D'ailleurs, 1 million d'euros sont provisionnés au BP 2013 pour régler la facture de Pôle Emploi.

1 million d'euros : voici donc le coût financier de la précarité pour le CMN.

Vote

Contre : CGT

Pour : Administration

Abstention : CFDT

Admission en non-valeur

Lorsque le CMN est dans l'incapacité de recouvrer une créance, il passe alors une écriture dite d' « admission en non-valeur ». Il s'agit, ni plus ni moins, que de passer l'éponge quand certains concessionnaires de locations domaniales ne peuvent plus payer. Au titre de l'année 2012, plus de 110.000 euros sont ainsi tombés aux oubliettes. Cela démontre que les recettes domaniales ne constituent pas, loin s'en faut, une recette fiable et pérenne pour le CMN. Construire un budget basé sur le développement de ce type de ressource relève donc de l'irresponsabilité face au risque financier encouru par l'établissement.

Vote

Pour : Administration

Abstention : CGT et CFDT

Convention Abbaye de Cluny

La convention qui doit être renouvelée a pour objet de cadrer les relations entre le CMN et la commune par la mise en place de billets jumelés. Face aux relations tendues avec les élus locaux, nous avons alerté sur les risques de dérives et les conséquences néfastes pour les personnels du monument. Cette convention, signée pour une durée d'un an, devra faire l'objet d'un bilan et le Président s'est engagé à réagir avec fermeté en cas de non respect des accords ou de difficulté avec la commune. A bon entendeur...

Vote

Pour : Administration

Abstention CGT et CFDT

Remboursement frais réels

Dans la limite de 40 missions par an et de manière tout à fait exceptionnelle, les agents en déplacement pourront être remboursés de leur frais d'hébergement au delà du forfait habituel de 60 euros.

Vote

Pour : à l'unanimité

Convention avec le Ministère de la Culture pour la commission de secours

L'assistante sociale du CMN ayant démissionné depuis octobre, les commissions de secours sont suspendues le temps de recruter une nouvelle conseillère technique, en charge d'animer le futur réseau d'assistantes sociales. Dans l'attente et pour ne pas mettre les agents en difficulté, la commission de secours du Ministère prendra en charge les dossiers du CMN.

Vote

Pour : à l'unanimité

Subvention aux associations

Il est proposé au Conseil d'Administration de voter une subvention en faveur de l'APCMN (Association des Personnels du CMN) et une autre en faveur de l'association Culturelle de Beaulieu-en-Rouergue.

Vote

Pour : à l'unanimité

Prochain CA le 28 mars. Au programme : rapport d'activité et compte financier. A ne pas manquer !

LE RETOUR DES COMITÉS TECHNIQUES (CT)

Eh oui, c'est la période des soldes, alors on vous offre deux CT pour le prix d'un !

Le premier s'est tenu le 30 novembre 2012 et il s'agissait du premier CT depuis l'arrivée de la nouvelle direction et la reprise du dialogue social.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité, toutes nos demandes de modifications étant acceptées.

Le premier point à l'étude est le bilan des formations de l'année 2011.

2011 était une année de changements. En effet, c'était la première fois que les agents recevaient le nouveau livret de formation et la première fois que se réunissait la Commission formation (groupe de travail sur les formations proposées au CMN). Autre nouveauté 2011, le retour des formations jardins, à la demande de la CGT, et cette année là, l'administration a commencé à transférer certains crédits vers les monuments dédiés à des formations in-situ. La « fameuse » formation « accueil un état d'esprit » que nous n'avons eu de cesse de dénoncer s'est achevée en 2012 (une fois que tous les monuments y étaient passés) et nous avons obtenu que sa suite et le volet managérial de cette formation soient abandonnés. 2011 a aussi vu la mise en place du marché permettant la prise en charge des déjeuners des agents en formation. Nous sommes une fois de plus intervenus pour condamner le fait que les chiffres annoncés dans ce bilan formation étaient complètement faussés par « l'accueil un état d'esprit » : formation obligatoire, rappelons le ! De plus, le coût faramineux de cette formation (150 000 € soit 1/3 du budget de formation de l'année !) à empêché que d'autres, sans doute plus utiles et intéressantes, puissent se tenir. Par ailleurs, cette année là, le constat ne fut pas très brillant concernant les stages de langues et de bureautique. On ne compte plus les agents demandant l'une de ces formations et attendant toujours une réponse ! Où d'autres « plus chanceux », qui ont reçu une réponse, mais négative du fait que ces formations sont organisées au niveau ministériel et qu'il n'y a pas toujours assez de place où qu'il est difficile d'organiser des groupes cohérents du fait du niveau différent de chaque agent. L'administration s'engage à faire mieux sur ces sujets. Autre pro-

blème soulevé, le fait que l'entretien annuel est considéré, à tort, par certains comme le sas de validation des demandes de formation. Ce n'est pas le cas. En plus des formations dont on discute lors de cet entretien, l'agent à tout à fait la possibilité d'en demander d'autres, avant ou après... Nous avons aussi mis l'accent sur la formation SSIAP, qui est beaucoup demandée et très souvent refusée, au point où certains agents l'ont financé sur leurs propres deniers. Enfin, nous sommes intervenus sur les délais de route, qui posent encore problème sur certains sites, où l'on refuse de les accorder aux agents partant en formation. Rappelons à ce sujet que nous attendons toujours de l'administration, qu'elles tiennent son engagement de réécrire la note de M. Déal, qui était complètement fausse et illégale.

Le plan de formation 2013.

Il a été élaboré en tenant compte, nous dit-on, de la synthèse des entretiens de formation et des orientations de l'établissement et du ministère.

« L'accueil un état d'esprit » c'est fini ! Youpi ! Les formations pour les jardiniers se poursuivent et c'est tant mieux d'autant quand on voit que le ministère lui, ne propose plus grand chose dans ce domaine ! Pour le SSIAP, une quinzaine d'agents devraient pouvoir être formés. Globalement, il faut reconnaître que ce plan de formation est issu de la réflexion menée lors des commissions formations et que les remarques et propositions des représentants du personnel ont, dans leur grande majorité, été prises en compte. Cependant, n'ayant pas encore assez de garanties sur les formations très demandées par les agents et sur lesquelles le CMN semble encore un peu tâtonner, nous nous sommes abstenus sur le vote de ce plan de prévention.

Arrivée (très attendue) d'un médecin de prévention.

Depuis plus de 10 ans, les quelques 400 agents des monuments de Paris-Ile-de-France et du siège, n'ont plus de médecin de prévention ! Heureusement, les docteurs Tencer et Nodarian, du ministère, ont toujours fait leur possible, pour recevoir ces agents, en cas de besoin, et ce, malgré un emploi du temps des plus chargés. Le recrutement d'un médecin sur ce secteur faisait partie des préco-

nisations émises dans le rapport de Xavier Roy sur les solutions à apporter aux problèmes de souffrance au travail au CMN. Si tout va bien (croisons les doigts !), un médecin de prévention devrait donc arriver au printemps prochain, pour assurer le suivi des visites de ces 400 agents « abandonnés », faire son tiers temps (rappelons que c'est une obligation dans le travail des médecins de prévention. Cela consiste à aller visiter les postes de travail et conditions de travail des agents sur leur site, voir ce qui peut-être améliorer et être associé aux futurs travaux d'aménagements prévus), et ce médecin aura un rôle de coordonnateur de l'ensemble des médecins de prévention exerçant auprès des agents du CMN, à l'image de ce que fait le Dr Tencer au ministère. Le cabinet médical (médecin plus secrétariat) devrait être installé à Domino (aux Lilas) dans les anciens bureaux de la présidence... Les temps changent ! ?

On procède à un vote sur la fiche de poste de ce médecin : vote pour à l'unanimité.

Les emplois d'avenir.

Bon, pour ceux qui auraient raté un épisode, qu'est-ce que les emplois d'avenir ?

En résumé, il s'agit d'un projet de loi adopté au Parlement le 9 octobre 2012, permettant de proposer des emplois, largement subventionnés par l'État (75%) à des jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés vivant dans des zones urbaines ou rurales défavorisées, ou en outre-mer, ainsi qu'à des handicapés peu qualifiés de moins de 30 ans. Ces jeunes seront engagés pour trois ans maximum, tutorés, ils recevront ainsi une formation dans un établissement public, qui devrait leur permettre ensuite de trouver un emploi ailleurs ! Le gouvernement a annoncé la création de 100.000 « emplois d'avenir » dès 2013, ce nombre devant être porté à 150.000 en 2014.

Et donc, comme nous vous l'avions déjà dit, ils arrivent au CMN, et mieux encore, le CMN fut le tout premier établissement, avec le Louvre, à donner l'exemple dès le lendemain du passage de la loi ! C'est paraît-il à cause de la grande diversité des métiers pratiqués au CMN, et en raison du caractère national et de la répartition sur tout le

territoire des sites du CMN... Exemplaire on vous dit !

Bien entendu, la CGT n'est pas contre une loi supposée aider des jeunes en difficulté à trouver un emploi, mais il était difficile, dans la façon dont ces emplois d'avenir sont arrivés au CMN, de ne pas y voir une manœuvre politique, dont l'efficacité reste incertaine. Et, le plus important pour nous était que ce « beau projet » ne se fasse pas au détriment des agents déjà en poste au CMN (en particulier les vacataires). De même, il ne faut pas que ces « emplois d'avenir » se retrouve à être des emplois de substitution des emplois publics. C'est pourquoi, seuls trois types de métiers devraient être concernés au CMN par ces emplois d'avenir : les postes de jardiniers ; les animateurs de réseaux sociaux et assistants de communication, et finalement, les agents d'entretien-maintenance. Par ailleurs, quid du tuteur dans des monuments en sous-effectif ? Nous réclamons l'ouverture de concours, notamment sur la filière jardin, en voie d'extinction sur tout le ministère ; il faudra donc donner les moyens de former correctement ces jeunes afin qu'ils puissent passer les concours.

Les nouveaux périmètres des administrateurs.

Un petit point nous a été présenté, grande première (!) sur les nouveaux périmètres concernant certains administrateurs (nouveaux arrivants, changement des regroupements de monuments, changements d'administrateurs...). Voici donc les quelques nouveautés qui nous ont été présentées. Regroupement Maisons-Laffitte/Villa Savoye ; villa Cavois/Wimille ; Chapelle Expiatoire/Vincennes ; les cinq sites bretons ensemble ; Reims/Coucy/Pierrefond...

Il serait souhaitable à l'avenir, de voir ce point pour avis, car il s'agit là aussi de questions d'organisation du travail.

La loi ANT ou plan de titularisation.

Le CMN nous indique simplement qu'ils ont fait le recensement le plus exhaustif possible des vacataires du CMN, depuis 2004. La CGT demande à voir cette liste établie par le CMN afin de la comparer avec celle des agents répertoriés par la CGT.

Bilan social.

Le bilan social 2011 nous est présenté. Dans les grandes lignes, ce que l'on constate dans ce bilan : plus d'un tiers des agents (447 sur 1262) ont 50 ans

et plus ; il y a toujours une majorité de femmes au CMN, surtout chez les contractuels ; on a constaté une montée en puissance du CET (compte épargne temps) ; beaucoup plus de départ en maladie et en congé maternité... Sur les contrats de vacation, le constat est atterrant : pour les vacataires occasionnels et saisonniers, 878 personnes se sont partagées 193 ETPT (équivalent temps plein travaillé), soit une moyenne de 20% par personne ! Sur les contrats à durée déterminée 190 personnes pour 35.3 ETPT. On voit bien là, la fragmentation fictive des besoins, que nous n'avons de cesse de dénoncer. Nous reviendrons sur tout cela dans un prochain « observatoire de la précarité ». Nous pouvons aussi constater sur ce bilan social, l'explosion de la sous-traitance, ces dernières années en remplacement de missions sur lesquelles l'état se désengage (entretien, espaces verts, maintenance, ASM...).

Questions diverses et variées

Convention entre le CMN et le ministère pour prise en charge sociale temporaire (commissions de secours...) des agents du CMN en attendant l'arrivée de la nouvelle assistante sociale.

Nous avons demandé un vote sur la motion suivante : « *Le CT de l'établissement se prononce pour la signature d'une convention de subrogation entre le CMN et la sécurité sociale afin d'éviter l'interruption de versement du salaire de l'agent en cas d'arrêt maladie prolongé* ». Les organisations syndicales votent pour à l'unanimité (rappelons que dorénavant l'administration ne peut plus prendre part au vote). Le CMN ne serait pas contre cela, mais n'aurait pas les moyens matériels, nous dit-on pour le mettre en pratique (un logiciel notamment).

Revalorisation de la dotation habillement à 500 € et pouvoir en bénéficiaire en hiver.

Réponse de l'administration à l'augmentation de la valeur de la dotation : « ça représenterait 350 000 € en 2013, les dépenses de fonctionnement de l'établissement étant en baisse de 2.5 % , avec des prévisions de recettes stables, il faut augmenter nos ressources propres... bla, bla, bla... », mais ô idée lumineuse, « on pourrait réduire le nombre d'agents qui en bénéficient ! » Sur quels critères ! En gros la proposition de la direction de l'établissement c'est déshabiller Pierre pour habiller Paul ! Pour nous ce n'est pas accepta-

ble ! Les démarches ont été faites pour que la dotation arrive cet hiver.

La restauration collective

Comme vous le savez, au CMN la restauration est une vaste question et d'un site à l'autre, les agents ne bénéficient pas des mêmes droits. En Ile-de-France, les contractuels bénéficient des tickets restaurant. Certains fonctionnaires peuvent se rendre dans des cantines administratives (mais elles ne sont pas ouvertes les WE et jours fériés) où ont sur leur monument des locaux aménagés en coin cuisine. En province, c'est le plus souvent soit locaux sur le monument, soit on estime que les agents n'habitent pas très loin et peuvent se restaurer chez eux... Nous avons pu obtenir que les agents des Lilas, qui rappellent le, s'étaient vu retirer les tickets restau en arrivant à Domino au prétexte qu'il y a une cantine dans l'enceinte de l'immeuble, puissent de nouveau recevoir un ticket pour toutes les fois où ils sont en déplacement, dans Paris Ile-de-France (pour les déplacements en région il y a les frais de mission).

L'aménagement des locaux de jour est une obligation réglementaire, même si beaucoup reste à faire au CMN. Nous demandons l'extension des tickets restaurant à tous les agents du CMN afin de mettre fin aux iniquités actuelles. Pour les fonctionnaires, il existe un décret au niveau de Bercy, mais aucune circulaire d'application dans aucun ministère à ce jour ! La valeur faciale du ticket restau n'a pas changé depuis 2004. Nous demandons une part salariale variable en fonction des revenus (aujourd'hui, un vacataire qui ne fait que quelques heures dans le mois les paient au même prix qu'un directeur de l'établissement !). Réponse de l'administration : pas d'augmentation cette année, mais ils vont calculer, voir tout ça... C'est la même réponse à chaque changement de direction...

Les notes erronées de l'ancien DRH

Deux notes signées par l'ancien DRH, juste avant son départ, étaient parfaitement erronées : l'une sur les déplacements dans le cadre de la formation (entre autre), l'autre sur les jours fractionnés. Nous avons demandé à plusieurs reprises et donc, une fois de plus durant ce CT, à ce que ces notes soient réécrites correctement, car certaines administrations locales s'y réfèrent et pénalisent ainsi les personnels.

Un second CT a été convoqué, un peu en catastrophe, le 20 décembre, afin d'acter la suppression de l'agence comptable secondaire, avant que celle-ci ne soit validée au Conseil d'administration.

Bien entendu, nous avons fait rajouter des points à l'ordre du jour.

Suppression de l'agence comptable secondaire.

Feue l'agence comptable secondaire était installée dans les locaux administratifs d'Entremont (près d'Aix-en-Provence) gérait les dépenses et les recettes des monuments de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et était chargée d'assurer les suivis et contrôles des régies qui s'y rattachent (une dizaine de sites). Elle avait été créée en 2003, en même temps que le « pôle Sud-Est », à un moment où la direction en place au CMN voulait tenter des expériences de décentralisation... Le test s'est arrêté en 2009, pour le « pôle S-E » mais l'agence comptable secondaire a perduré jusqu'au 1^{er} janvier 2013. En septembre 2012, l'agent comptable secondaire a réintégré son corps d'origine et il semblerait que personne n'ait postulé pour prendre sa suite. L'agent comptable principal se retrouvait donc à devoir assurer l'intérim, mais ainsi il était à la fois agent comptable principal et secondaire, ce qui bien entendu, n'était pas normal aux yeux de la Direction Générale des Finances Publiques. De plus, il faut bien reconnaître que les agents directement concernés par cette suppression ont été consultés et que leur « reclassement » s'est fait tout à fait correctement, en transparence et dans la concertation. Le seul point négatif pour nous est que nous n'avons aucun réel bilan de ce test du « pôle S-E », ni sur les activités du pôle, ni sur l'efficacité de cette agence comptable secondaire. Le nouveau président, lui, se déclare plutôt

opposé à cette idée de services décentralisés. L'autre point important pour nous était la crainte d'une charge de travail supplémentaire sur les personnels de l'agence comptable principale (et donc seule et unique à présent) qui se voyaient reprendre la charge de 10 monuments de plus. L'agent comptable nous a dit avoir demandé un poste supplémentaire dans ses équipes, mais c'est toujours en attente des arbitrages qui seront pris par la direction.

Questions diverses et variées

Fermeture de la Tour Pey-Berland

Ce monument bordelais sera fermé pour travaux (réinstallation de l'accueil ; sanitaires pour les visiteurs ; reprise des marches ; revoir le paratonnerre ; sanitaire beffroi...) du 2 janvier au 31 mars, or si ces travaux sont souhaités et attendus depuis longtemps, ce qui nous a étonné, tout comme la direction du CMN, il faut le dire, c'est que personne n'a été prévenu de l'arrivée soudaine de ces travaux ! En effet, la tour de Pey-Berland dépendant de la cathédrale, la Maîtrise d'Ouvrage dépend de la DRAC. Cette dernière, ayant sans doute découvert en fin d'année qu'il lui restait un peu d'argent à dépenser s'est dit « Tient, faisons Pey-Berland ! » sans en informer le CMN... Euh, y a comme un raté, non ? C'est un peu toujours l'éternel problème des cathédrales gérées par le CMN : entre le clergé, les ABF, ACMH, les DRAC... le CMN est bien souvent le grand oublié ! Cela dit, l'administration locale a rapidement pris les mesures pour que les agents soient redéployés sur les autres monuments du secteur (en concertation bien entendu avec les personnels). Tout est bien qui fini bien !

Organisation des élections Conseil d'administration.

Cette année nous ne voterons que pour vos élus au Conseil d'administration. Les années précédentes, nous procédions en même temps aux élections CA et CCP. Cette fois-ci, les mandats de vos élus CCP sont prorogés jusqu'en 2014, où il y aura des élections dans toute la fonction publique. Nous avons donc mis en place, le calendrier de ces élections CA. Au moment où vous lisez votre journal syndical préféré, vous avez du recevoir votre matériel de vote, ces jours-ci, et vous devez renvoyer votre bulletin avant le 1^{er} mars. Alors n'oubliez pas de faire entendre votre voix, votez !

Invitations

Nous avons demandé à la nouvelle direction de perpétuer cette tradition déjà ancienne au CMN, qui permettait à tous les agents de l'établissement de recevoir chaque année, des invitations gratuites pour visiter n'importe quel monument géré par le CMN ; invitations que chaque agent avait le plaisir d'offrir à ses proches. Nous avons demandé à ce que le nombre de ces invitations soit porté à 8 par personne... A suivre.

Cointreau... n'en faut...

Au château d'Angers, la marque de boissons alcoolisées Cointreau « squatte » depuis quelques temps une des tours du monument, surnommée depuis par certains « la tour Cointreau », pour y faire des mécénats, qui n'ont de mécénat que le nom... En effet, il s'agit de dégustations sur place, pour des « VIP » qui se voient ensuite proposés une visite du monument par un agent présent ce jour sur le planning (et donc pas en mécénat) et « affecté » au service de Cointreau tout le temps que dure la manifestation, dégageant ainsi les effectifs du site. Le président déclare que lui non plus n'est pas satisfait par cet accord avec Cointreau et qu'il va voir à y remédier... A suivre.

Instances

C.H.S.-C.T Centre et Est, vent de fraîcheur au CMN

Il s'agissait du premier C.H.S.-C.T. Centre et Est depuis la reprise du dialogue social, et dernier (de ces régions) avant de revoir en profondeur l'organisation des CHSCT. Un vent de fraîcheur semblait souffler sur ce CHS où l'on a pu constater qu'il y avait pas mal de nouveaux venus (notamment chez les administrateurs). Pour la première

fois, peut-être, cette réunion fut vraiment vivante, chacun participant activement dans un réel échange d'idées constructif... Il reste à espérer que cela se poursuivra et surtout que cet état d'esprit contaminera les autres CHS de l'établissement ! Le règlement intérieur a été voté à l'unanimité après avoir pris en compte les amendements des organi-

sations syndicales.

DOSSIERS MONUMENTS :

Il a été décidé de voir les monuments par catégorie (cathédrales, châteaux...) afin de mettre le doigt plus facilement sur des problématiques communes et donc avoir, autant que possible, une

réflexion plus pertinente.

Sont élus :

Secrétaire : Véronique Robert
Suppléante : Monique Chemin

Cathédrale de Chartres :

Un nouveau projet de guérite a été voté à l'unanimité, sous réserve de quelques petites observations. Une délégation du CHSCT se rendra d'ailleurs sur place afin de constater d'éventuels petits dysfonctionnements. Cette guérite devrait être livrée pour avril, et pourrait se généraliser dans d'autres cathédrales. En attendant, pour cet hiver, les agents devraient avoir des radiateurs d'appoint et des vêtements chauds. Un parallèle a été fait avec la guérite de la cathédrale de Bourges, les agents pouvant craindre de se retrouver dans un espace clôt, le CHSCT invite les agents à venir à Bourges pour mieux se rendre compte sachant que les nouvelles guérites seront plus spacieuses, et une étude ergonomique sera faite pour faciliter le travail du régisseur et améliorer les conditions de chauffage. Auparavant les agents dépendaient de l'A.B.F., à présent ils ont une administratrice. Celle-ci en accord avec l'ISST a demandé que les agents n'aillent plus faire de levées de doute, dans des zones non protégées et non sécurisées. L'ISST (l'inspecteur santé et sécurité au travail), demande à ce que l'établissement lance une étude sur la possibilité d'agrandissement de l'espace bureau actuel, afin d'y faire des espaces séparés et avoir enfin un véritable local de jour. Il serait bon de prévoir un exercice d'évacuation du monument et d'établir de véritables consignes de sécurité. Ceci est difficile actuellement car le clergé n'y met pas vraiment de bonne volonté et pourtant ce site accueille de nombreux visiteurs (2 pèlerinages par an avec des centaines de personnes...). Proposition d'une convention tripartite entre C.M.N. clergé et A.B.F. (architecte des bâtiments de France).

Cathédrale de Bourges :

Le régisseur fait toujours sa comptabilité difficilement à cause du manque de place. Un ordinateur portable, facilite quelque peu son travail. Une étude est en cours pour améliorer, le chauffage de la guérite et du local jour. Un panneau signalétique en haut et en bas de la tour, pourrait stipuler qu'il y a un interphone de secours en haut de la tour et signaler

le numéro de téléphone de la billetterie. L'ISST souhaiterait qu'il y ait un exercice d'évacuation à la crypte et à la cathédrale. On attend toujours la main courante dans la tour de la cathédrale, et en haut de celle-ci une surélévation du garde corps, demande récurrente faite à l'A.B.F. qui reste sourd et cela au détriment de l'accessibilité pour tous. Une vidéo surveillance serait à envisager.

Tours de la cathédrale de Reims :

Il est étudié un nouveau circuit de visite pour les tours, avec une partie en extérieur et la visite de la charpente, qui pourrait augmenter la fréquentation du monument. La main courante et les gardes corps sont installés. L'A.B.F. serait prête à s'engager pour sécuriser un circuit en extérieur. Les tours de la cathédrale sont fermées 5 mois l'hiver, et se font qu'en visites guidées. Il n'y a pas de billetterie sur place, les visiteurs doivent prendre leur billet d'entrée au Palais du Tau, ce qui pose un problème d'accueil car certains ne reviennent pas. Les agents aimeraient des toilettes privés, ils utilisent ceux du clergé.

Cloître de la Psallette :

Des relations sont à renouer avec l'A.B.F. et la D.R.A.C., une réunion est prévue le 24 janvier. Les relations avec le clergé sont aussi à voir, la billetterie est dans la nef, dès qu'il y a un culte, on chasse les agents. Le cloître, monument délaissé depuis des années, a subi d'importants dégâts lors de l'incendie en 2010. En CHS, il avait été dit que des locaux seraient rapidement remis en état. En attendant de pouvoir organiser une entrée du cloître par l'extérieur, des aménagements pour les agents sont urgents, ils déjeunent dans le bureau - vestiaire, et utilisent les toilettes de la sacristie. Il est vrai que sur ce site, 4 administrateurs se sont succédés en 3 ans ! Il est difficile dans ces conditions de prendre des mesures durables pour le monument !

Cluny :

Après avoir entraîné, migraines, allergies et autres troubles, les émanations de colle du nouveau plan de travail de la billetterie se sont enfin évaporées. Pour éviter des chutes intempestives, imprévisibles voir inopinées, des gardes corps ont été installés dans la salle de projection. Un plan incliné, pour un accès fauteuil roulant, reste problématique car occasionne des chutes de piétons. Il reste un problème d'éclairage

de la salle d'accueil et on attend des stores en 2013. Le cloître est un espace commun partagé entre l'école d'ingénieur et le circuit des visiteurs, suite à de nombreux désagréments causés par les étudiants, il leur a été demandé de venir nettoyer les restes des fêtes nocturnes...

Palais du Tau :

Après des années d'attente, le monument a subi de gros travaux, pour améliorer l'accessibilité et la sécurité incendie. Les parties amiantées ont été recouvertes de peinture. Les toilettes étaient utilisées comme des lieux publics, une signalétique et quelques garde-corps ont solutionnés le problème. Demande de lustre chauffant, en remplacement de la cheminée qu'on ne veut plus allumer en raison de la présence de tapisseries.

Palais Jacques Cœur :

Connaissez-vous l'Arlésienne du Palais Jacques cœur ? C'est le projet de réorganisation de l'accueil ! On en parle depuis des années. On attendait le déménagement du SDAP. Il est parti, et maintenant on se rend compte que non, ce n'est pas la solution. Bon, retour à la case départ et pas de solution pour cette année... A suivre. Un début de réflexion et un calendrier devraient nous être proposés au prochain CHS. Sinon l'estrade derrière le comptoir a été refaite, plus de trou ! Le système de chauffage n'est pas encore satisfaisant malgré qu'il se soit nettement amélioré. Des ventilateurs colonnes pour l'été ont été installés. Peut-être envisager la pose de lustres chauffants comme au Palais du Tau ?

Horloge de Besançon :

Le ministère étudierait actuellement des propositions du CMN, pour qu'il y ait des administrateurs (y compris s'ils sont conservateurs) sur chaque sites. Plutôt que de laisser des monuments, comme c'était le cas de celui-ci avec la gestion lointaine d'un ABF (ces derniers ayant bien d'autres chats à fouetter et administrer un site ce n'est pas leur fonction première). Devant le silence assourdissant de l'horloge astronomique de Besançon, une visite du CHSCT est prévue sur le site courant 2013.

Maison de George Sand :

Il faut revoir l'ergonomie du comptoir billetterie refait récemment, qui est très beau mais s'avère peu fonctionnel. L'administration propose que l'on

recherche le designer qui a travaillé avec l'architecte en chef de l'époque pour savoir s'il peut intervenir sur le comptoir. Le CHSCT préconise l'achat d'un tapis antifatigue, celui-ci pourrait être proposé pour d'autres monuments. Il faudra revoir, de façon générale, l'ergonomie des postes de caissiers-vendeurs, car on a pu constater de nombreux dysfonctionnements sur de nombreux sites. Souvent ces postes sont pensés par des designers avec beaucoup de préoccupations esthétiques mais peu en ergonomie. De plus, nous avons pu constater que même là où l'ergonomie avait été envisagée, la pose du matériel informatique (complètement éclaté sur le plan de travail) recrée des difficultés de positionnements des agents. Par ailleurs, l'administration nous informe qu'une réflexion est en cours (DMO-Architectes) sur l'ergonomie des billetteries-boutiques avec un algéco-test.

Château d'Azay-le-Rideau :

En 2012, a été réalisée une étude ergonomique, sur le poste des agents en billetterie ainsi qu'au PC de sécurité. Réorganisation des espaces de travail, bureaux principalement, installés dans l'ancien logement de fonction de l'administrateur. Celui-ci a été rafraîchi et du mobilier a été acheté. Voici 2 ans, a été faite une étude de programmation sur les communs. Elle devrait être communiquée au secrétaire adjoint du CHSCT (agent d'Azay). Grands projets pour la réhabilitation du potager et des jardins. Projet de restauration de l'ensemble du parc, travaux sur 1 an, ceux-ci débiteront au printemps 2013. En 2011, modification du circuit de visite avec l'ouverture des combles. Gros souci au niveau du médecin de prévention. Suite au départ à la retraite du précédent et du manque de vocation dans cette discipline, les agents attendaient toujours un nouveau médecin. On leur en avait, un temps proposé un... mais ce dernier ne parlait que le roumain ! Bon, il semblerait que le problème soit en train de se résoudre, les agents ne seront donc pas obligés d'apprendre le roumain... Soucis avec l'éclairage de sécurité, il serait souhaitable d'avoir un contrat de maintenance annuelle. L'ISST conseille de nouveaux blocs autonomes qui s'autocontrôlent, avec des batteries d'une durée de vie de 10 ans.

Châteaudun :

Beaucoup de changements sont à noter. Nous n'en ferons pas la liste exhaustive, mais dans les plus importants (au

niveau du CHSCT) : visite médicale annuelle à présent pour tous les agents; concertation avec les personnels pour améliorer leurs conditions de travail, en lien avec un ergonomiste; petits aménagements dans la salle de réunion; réorganisation des bureaux, une séparation entre les vestiaires hommes et femmes est prévue... Des équipements ont été achetés pour les jardiniers. Le nettoyage des fientes des pigeons est assuré à présent par une entreprise extérieure et non plus par les agents. Consultation pour rouvrir les jardins suspendus, aujourd'hui fermés au public. Réouverture prévue pour juin 2013. L'escalier flamboyant est à sécuriser, risque de chutes pour les enfants, des garde-corps seraient à installer rapidement.

Château Bussy-Rabutin :

Création d'un poste de jardinier. Un poste d'agent d'accueil et de surveillance est toujours vacant. Ce monument rencontre de gros problèmes de sous-effectif. Le chauffage du local jardinier a été fait, interrupteur défectueux changé en juin 2012, et acquisition d'une trousse de secours. L'escalier n'est plus utilisé car trop glissant. Étude sur l'issue de secours de la galerie des rois (demandée depuis 1993), à faire avant juin 2013. Ce devrait être une des priorités de la nouvelle DMO (directrice de la maîtrise d'ouvrage).

Château de Bouges :

12000 visiteurs pour 3 personnes polyvalentes, car parfois seules et devant assurer les postes de billetterie, comptoir de vente, surveillance, visite etc. Il est souvent constaté un manque de personnel pour pouvoir assurer l'ensemble de ces tâches. Le monument ferme un jour par semaine en saison basse. La restauration des serres suite à la tempête de l'hiver précédent est terminée. Réouverture possible au public (si effectif suffisant et aménagements empêchant les visiteurs d'accéder aux parties hautes). En 2013 est prévu l'aménagement d'un bureau pour l'administrateur dans les communs et d'un bureau indépendant pour le chef jardinier, son bureau servant actuellement de local de jour.

Château de Fougères :

Il faudrait changer l'emplacement du local de jour. Actuellement, un même espace sert de boutique, de billetterie, de standard, d'accueil et de salle de réunion... Le bâtiment des communs face à l'entrée du château pourrait servir à

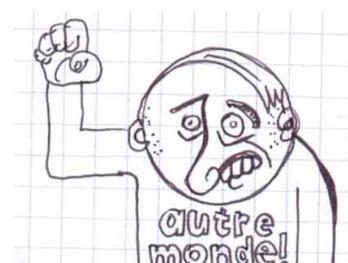
tout cela et l'actuel accueil pourrait être l'emplacement du local... Il semble y avoir un sérieux problème de portance au niveau de certains planchers (actuellement comblés par des étalements). Une étude sur ce problème devrait être faite pour le prochain CHSCT.

Château de Talcy :

Arrivé d'un nouveau jardinier. Ils sont donc 2 aujourd'hui, mais font le travail de 4... Ils sont toujours dans un algéco. Il existe un espace près du logement en NAS (où est stocké du matériel) qui pourrait servir de local aux jardiniers. Solutionner le problème des toilettes pour le public, celui-ci utilise toujours les toilettes du personnel, et cela depuis plusieurs années. Une étude doit être lancée en 2013 sur l'aménagement de la grange (sanitaire et local traiteur, car pas mal de domanial dans cet espace). Des travaux, peut-être prévus pour fin 2013, devraient aussi prévoir une salle de médiation, qui servirait d'espace d'attente pour les groupes.

Château de La Motte Tilly :

Des fiches de postes sont prévues pour l'ensemble du personnel. Différents aménagements ont été faits après concertation du personnel, notamment de la billetterie comptoir avec étude ergonomique pour le poste de régisseur, quelques petites modifications sont à prévoir. Une solution concertée a été trouvée pour ne pas avoir 3 bureaux dans une même pièce. La photocopieuse s'est exilée à l'autre bout du château. Voir à l'usage. Prévoir un exercice d'évacuation en janvier 2013 avant réouverture. Quelques milliers d'euros avaient manqué pour finaliser l'aménagement du château, en particulier pour le parking visiteurs. L'accès de l'escalier proche du bureau de l'administrateur a été condamné.



Fermetures pour intempéries Quelques avancées ? Enfin !

Ce début du mois de janvier fût rude pour nombre de nos collègues ! Les conditions climatiques (froid, chutes de neige...) ont été telles que certains monuments n'ont pas pu ouvrir leurs portes pour d'évidentes raisons de sécurité. En outre, l'impossibilité de circuler sur les routes a empêché plusieurs collègues de se rendre sur leur lieu de travail. Si, en règle générale, les administrations locales ont réussi à gérer le problème, en revanche sur un certain nombre de monuments, les agents ont parfois rencontré quelques difficultés. C'était précisément l'objet du courrier de la CGT du 21 janvier dernier que nous avons d'ailleurs diffusé à l'ensemble des personnels. A la suite duquel, nous avons été reçu ce lundi 28 janvier.

En réponse à notre courrier, la DRH du CMN nous a indiqué qu'une « circulaire » relative aux intempéries était en préparation. Un projet de texte devrait nous être communiqué dans les semaines qui viennent avant d'être présenté pour avis au prochain CHS CT central prévu le 21 février. Voici, en résumé ce qu'elle prévoit.

Cadre général

La réglementation applicable prévoit que si un agent est dans l'impossibilité de rejoindre son lieu de travail la journée doit lui être défalquée (non payée). L'administration peut néanmoins demander à l'agent de régulariser sa situation en posant un jour de congé *a posteriori*. Cependant cette disposition ne s'applique pas en cas de force majeure.

Cas de force majeure : les agents ne perdent pas de jours de congés

En cas d'impossibilité de circuler sur les axes non prioritaires (pour cause de chutes de neige abondantes par exemple) les agents, après avoir dûment prévenu leur administration, pourront rester chez eux et ne se verront pas retirer de jour de congé. Même chose en cas d'alerte

préfecturale (interdiction de circuler ou circulation déconseillée). Nous avons aussi insisté sur les dangers encourus par les agents en cas de difficulté de circulation au moment des intempéries. L'administration l'a, semble-t-il, enfin compris. Il faut dire que le prochain plan annuel de prévention ministériel prévoit un volet sur le risque routier... Comme quoi il n'y a pas de hasard ! Si les transports en commun ne circulent pas les agents ne perdront pas non plus de jours de congé. Évidemment des justificatifs en bonne et due forme seront exigés (mairie, préfecture, SNCF), d'autant qu'une marge d'appréciation devrait également être laissée aux administrations locales.

Fermeture du monument

Autre cas de figure, si l'agent parvient jusqu'à son monument mais que celui-ci n'ouvre pas (ou ferme plus tôt) pour raison de sécurité, l'agent peut être employé pour effectuer d'autres tâches sur place ou peut éventuellement être libéré. Là encore, pas d'obligation de poser un congé.

Consigne de l'administration

Enfin, si l'administration appelle les agents pour leur demander de ne pas se rendre sur leur lieu de travail, il s'agit d'une consigne et dans ce cas non plus on ne retire pas de jours de congés.

Toutes ces mesures de bon sens n'étaient pas forcément appliquées jusqu'à présent et surtout, des différences de traitement intolérables avaient cours d'un monument à l'autre. Cette circulaire devrait donc mettre en place un cadre général applicable à tous et surtout opposables aux chefs de service par les agents.

Par contre sur les Tours de Notre-Dame : rien de nouveau !

Seule exception, les agents des Tours

de Notre-Dame. Ces derniers se voient délivrer chaque année par le Ministère un arrêté de sous-affectation temporaire dans les monuments voisins (Conciergerie et Sainte-Chapelle) pour la période de janvier à mars. Cette disposition permet de redéployer les agents en cas de fermeture du circuit des tours pour cause d'intempéries. Pour quelles raisons les collègues de Notre-Dame font-ils l'objet de ce traitement si particulier ? S'agit-il de « casser » des agents considérés comme par trop turbulents car trop revendicatifs et par ailleurs fortement syndicalisés ? Pas de réponse (ou presque)... Cette pratique qui consiste à considérer les agents comme de simples pions interchangeables et corvéables à merci, démontre tout le mépris que leur porte l'administration, eux qui pourtant ouvrent tous les jours ce monument où les conditions de travail sont particulièrement pénibles. D'autant que rien n'est prévu en terme de fonctionnement ou même de formation pour accueillir les agents de Notre-Dame dans les autres monuments de l'Île de la Cité.

Si nous pouvons noter des progrès significatifs dans le traitement de cette question des intempéries, tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant. Nous restons attentifs aux suites.

Et surtout, on ne lâche rien !

Dernière Minute !

La situation semble se débloquer aux Tours de Notre-Dame. Ainsi, une réunion spécifique sur les conditions climatiques sur ce monuments est prévue le 19 février.

Les « privilèges » des salariés

Dans la suite de la Conférence Sociale, qui s'est tenue en juillet 2012, a débuté en septembre une négociation sur la « sécurisation de l'emploi », entre le patronat : MEDEF, CGPME, UPA et les organisations syndicales.

Nicolas Sarkozy avait fait de ces accords « compétitivité-emploi » sont cheval de bataille, mais il n'était pas parvenu à les imposer. Sous la pression du Medef, les négociations ont abouties très difficilement les 10 et 11 janvier dernier, sur un accord des plus contestables, pour les droits des salariés, que la CGT et FO ont refusé de signer.

A présent, il faut espérer que la loi pourra encore les rectifier (projet de loi présenté au Conseil des ministres début mars, puis voté au Parlement en mai), autrement, voici un petit aperçu de ce qui attendra les salariés du privé, dans les années à venir... et comme la tendance actuelle est de calquer la Fonction Publique sur le privé, ce qui pourrait peut-être aussi nous concerner un jour... Attachez vos ceintures !

L'une des premières mesures proposée par cet accord, et non des moindres est la modification du temps de travail et la baisse des salaires jusqu'à deux ans grâce à un accord d'entreprise dit « de maintien dans l'emploi », le temps de « passer un moment difficile ». Mais ce sacrifice, à un moment donné ne leur garantie rien quant au maintien effectif

de leur emploi sitôt l'accord terminé. C'est toujours le même discours : si ça va mal, c'est de la faute des salariés, qui seraient « trop payés ». Par contre, rien sur une baisse « temporaire » des éventuels dividendes versés aux actionnaires!

Aujourd'hui, les salariés peuvent refuser de se voir appliquer une baisse de leur salaire ou la modification de leur temps de travail, même si un accord collectif le prévoit. Dans ce cas l'entreprise n'a pas le droit de licencier sauf si elle connaît des difficultés économiques importantes. Les salariés bénéficient alors de diverses garanties (plan de sauvegarde de l'emploi, reclassement...). De plus, ils peuvent contester le motif de leur licenciement devant un juge. Si la loi va dans le sens de cet accord, demain, les salariés qui refuseront l'application d'un accord collectif « maintien dans l'emploi » seront licenciés pour motif économique individuel sans ces garanties, et le motif du licenciement sera inattaquable!

Autre idée géniale proposée par cet accord : la mobilité interne. Il est prévu, en effet, une mobilité interne forcée, autrement dit une mutation sur un autre poste, à l'autre bout de la France... sans aucune limite garantie pour le temps et la distance supplémentaire de trajet.

Mais, ce n'est pas encore assez, on va limiter l'accès à la justice. Aujourd'hui, un salarié, quelle que soit la taille de

son entreprise, ou son type de contrat, peut saisir les prud'hommes. Par exemple, il peut réclamer le paiement d'heures supplémentaires non payées sur les 5 dernières années. Si l'accord entre en application, les délais dans lesquels le salarié peut saisir le juge et les limites dans le temps des préjudices subis sont ramenés à 3 ans maximum.

Autre « belle invention » du Medef : le CDII. Qu'est-ce que c'est ? Le Contrat à durée indéterminée intermittent. Cette « trouvaille de génie » consisterait en un contrat complètement flexible : du temps partiel annualisé : le salarié alternerait périodes travaillées et non-travaillées avec une rémunération « lissée » sur l'année. Pour l'employeur, c'est comme un crédit : payer 4 ou 5 mois de travail en 12 mois (euh, sans les intérêts, le crédit !) ! Mais, vous imaginez les conséquences sur le salarié, d'autant que lors des périodes non-travaillées, le salarié n'a pas droit aux allocations chômage et pas le droit non plus à la prime de précarité des CDD.

Sur les licenciements, l'accord n'est pas en reste. Actuellement, en cas de licenciement économique collectif, la loi donne quelques garanties : une procédure et des délais permettant l'information et la mobilisation des salariés ; l'intervention d'un expert pour analyser la situation ; l'obligation de recherche de reclassement ; les salariés peuvent proposer des solutions alternatives... Ce n'est déjà pas simple pour le salarié, mais apparemment déjà trop aux yeux du Medef, alors voici sa nouvelle proposition : la procédure de licenciement et le contenu du plan social seront décidés par un simple accord d'entreprise, et même en l'absence d'un accord, par un simple document de l'employeur homologué par la Direction du travail, voir même sans cette homologation, après trois semaines... Le recours à l'expert est limité comme jamais, le juge est mis hors-jeu et tous les délais sont fixés à l'avance.

Bien entendu, si seuls ces aspects négatifs étaient mis en avant, le Medef (& co) aurait eu un peu plus de mal à faire avaler la pilule aux organisations syndicales, alors voici l'enrobage des « avancées » mises en avant pour qu'elle glisse mieux.



Une complémentaire santé pour tous ? Les salariés qui ne sont pas couverts auront accès à une complémentaire santé, mais pas avant au mieux, un an ; par contre, pour les entreprises de moins de 50 salariés, non couvertes par un accord de branche, un minimum inférieur à la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire leur sera accordé au plus tôt en 2016... Là où il y a un accord, on peut s'attendre à une renégociation pour que l'employeur paye moins. Par ailleurs, les assurances se frottent les mains à l'avance du pactole qui va leur être offert.

Des « droits rechargeables » à l'indemnisation pour les demandeurs d'emploi ?

Un demandeur d'emploi qui retrouve un travail mais qui n'a pas utilisé l'ensemble de ses droits pourra les conser-

ver en cas de perte d'emploi ultérieure. Cependant, le Medef ne veut pas mettre un euro pour financer ce nouveau droit. Cela signifie qu'il faudra donc diminuer le niveau d'indemnisation de l'ensemble des demandeurs d'emploi pour financer ces droits rechargeables.

Des « contrats courts » enfin taxés ? Tant mieux ! Car l'utilisation des contrats précaires par les employeurs représente un coût énorme pour l'assurance chômage : la taxation des contrats courts était censée compenser ce coût. Dans les faits, la majorité de ces contrats ne sera pas taxée et, cerise sur le gâteau, le patronat a obtenu des exonérations de cotisations sur l'embauche de jeunes de moins de 26 ans.

Bilan de l'opération, le patronat en sort gagnant : c'est 40 millions d'euros d'exonérations qui viennent s'ajouter

aux 20 milliards d'aide que le gouvernement leur a offert au mois de novembre. Un encadrement du travail à temps partiel ?

Certes, il est prévu que le temps partiel soit de 24h minimum par semaine, mais les possibilités de déroger à cette durée sont multiples. De plus, les règles permettant de moduler le temps de travail sont renforcées. **À titre d'exemple**, l'employeur pourra modifier la durée du travail du salarié huit fois dans l'année. Le salarié devra se tenir à la disposition de l'employeur. Les heures qu'il fera en plus ne seront pas systématiquement majorées.

Le point commun de ces mesures, c'est qu'elles sont... renvoyées à de nouvelles négociations : aucune ne s'applique tout de suite.

La tribune est à vous

Tous nos meilleurs vœux pour 2013... et après ?

« La tribune est à vous » est votre rubrique, envoyez nous vos textes, histoire que vous partagiez votre expérience en ce qui concerne votre monument, vos conditions de travail ou tout ce qui vous interpelle. Que vous souhaitiez ou non signer votre article, notre seul critère étant d'éviter tout ce qui relève de l'affabulation, de la discrimination ou de la diffamation. A vos plumes donc puisque la parole vous est donnée !

Le 17 janvier dernier, le Centre des monuments nationaux renouait avec la tradition qui voulait que le président de l'établissement présente ses vœux à l'ensemble des agents.

On ne pouvait que se réjouir d'une telle initiative qui montre à quel point ses dernières années avaient été le symbole d'une rupture d'une direction et de ses équipes, d'un siège et des monuments... Le discours du président fut donc axé pour rendre « hommages » aux agents, notamment des monuments restés à leur poste pour assurer la continuité du service public ou à ceux qui n'ont pu venir pour diverses raisons.

Puis se fut un hommage plus appuyé aux équipes de certains monuments avec un focus sur les axes forts à venir. A commencer par l'**Arc de triomphe** qui a connu en 2012 un pic de fréquentation ! Même si celui-ci n'accompagnait pas les petits fours, il y avait de quoi sabrer le champagne ! Ou pas... Car cela fait une belle jambe aux agents qui travaillent dans des conditions difficiles tant par l'environnement du site que par des aménagements de

poste qu'on essaye parfois de faire passer. Ainsi, le dernier CHSCT Paris a pu stopper un projet de travaux qui prenait davantage en compte une belle perspective d'escalier que les conditions de travail des agents qui pour le contrôle des billets et des sacs se devaient de rentrer dans une boîte à sardines... C'est aussi faire l'impasse sur l'indigence de l'offre culturelle et de la présentation de ce site pour les millions de visiteurs venus du monde entier ! Il est vrai qu'Isabelle Lemesle avait préféré supprimer une scénographie en place pour y implanter une boutique. Belle vision en terme de politique culturelle d'un des monuments français les plus visités ! Si c'est tout ce qu'on a à leur offrir, il n'y a pas de quoi fanfaronner !

Pour **Saint-Cloud**, c'est sous le signe de Lenôtre... et du rapport de l'IGAAC. La violence psychologique, dérivant à une violence quasi physique, à l'encontre des agents ne semble connaître aucune limite. Serions-nous dans un no man's land où tout devient possible... Les agents ont été plus nombreux que jamais pour témoigner des dérives en cours. Espérons que l'IGAAC est le courage et l'intelligence de rendre état

de la situation comme elle a su le faire concernant la gouvernance du CMN par Isabelle Lemesle.

Importants travaux au Panthéon (dôme et tambour) et aux Tours de Notre-Dame (jubilé), dont les visiteurs et les agents ne doivent pas faire les frais sous prétexte que les monuments restent ouverts coûte que coûte quitte à manger de la poussière du matin au soir, de devenir sourds...

Voici pour un petit tour d'horizon même si la **réouverture du château de Champs-sur-Marne** en juin et l'année Louis IX (il n'y a pas de saint pour la CGT...a fortiori celui-ci) ont été pour la **Conciergerie**.

Le discours de Philippe Béval s'est conclu sur la cohésion des équipes, sur l'unité et l'unicité encore à améliorer les relations entre services du siège, monuments... Tout cela est bien louable mais interroge néanmoins car du discours aux actes il y a un fossé. **Quid de la concertation sur la réorganisation du siège ?** Les agents seront-ils mis comme du temps d'Isabelle Lemesle devant le fait accompli ? **Quid d'une information claire et transversale ?** Qui aujourd'hui

est capable de connaître les orientations de la direction et surtout des moyens qui permettront de les mettre en place ? Par ailleurs, nombre de cadres aujourd'hui encore se sentent – et sont d'ailleurs – sans aucune marge de manoeuvre et ne voient aucune modification de gouvernance depuis 9 mois. De même, les délais excessifs de recrutement perdurent et la charge

de travail dévolue à certains agents ou aux équipes génèrent un malaise, voir une souffrance au travail. Nous sommes encore loin d'une véritable concertation, d'une reconnaissance des agents et d'une ère de changement. Tout aujourd'hui semble se jouer auprès d'un nombre d'acteurs restreint rappelant une époque que nous voulions révolue.

Il faut désormais plus de communication sur les enjeux à venir et les moyens dévolus, plus de concertation et de participation avec les responsables et les équipes, une meilleure reconnaissance de chacun. Monsieur Bélaval, vos équipes vous ont entendu, ils n'attendent plus que des actes.

Amis des vieilles pierres de Provinces et d'ailleurs...

Ô combien je n'aime pas ce mot de province, qui évoque à lui tout seul à la fois ce qui est à part, mis de côté, ce qui sent la naphthaline et pour qui le terme « désuet » n'est que pléonasm... Nous voilà fin janvier, il a déjà neigé pas mal de fois, mais, c'est à Paris que la neige fait parler d'elle... Je ne me souviens plus bien des neiges de janvier 2012, mais j'ai souvenir d'une drôle de façon de souhaiter ses vœux qu'avait pu avoir notre ex-président E : deux entrées pour l'expo de la Conciergerie, perplexe je sortais ma carte culture (seule relique de notre appartenance à ce grand ministère) pour voir si une mention particulière spécifiait l'exclusion de la gratuité pour les agents en possession de la dite carte. Rien... Que faire de ces deux bostols 1/3 de A4 dans la hauteur ? Les envoyer à des amis parisiens, cousins lointains pour faire gonfler les statistiques... L'idée, d'aller voir cette

expo pouvait être tentante si la dite expo ne s'était pas trouvée à 5h de rail, 6 h par la route. Non, non, il n'y avait pas de billet de train dans l'enveloppe... Une lubie du CMN, ai-je pensé; cet établissement unique, exclusif, ou peut être de la personne qui était alors à sa tête... Cette année, un mail bien intentionné, me donne la marche à suivre pour envoyer mes vœux, via un système farfelu qui ne s'ouvre PAS même après avoir téléchargé ci ou ça, planté l'ordi, rongé 3 ongles, juré par l'Olympe et shooté dans la poubelle... Est-ce à nous, a présent, de les envoyer ? Mais ça se fait bien pourtant, voyez ceux de votre syndicat hein ? Eux savent bien se tenir... Et puis, enfin, arrivèrent les vœux du nouveau président ; à la Sorbonne il paraît. Dans le bel amphi où Maryvonne de saint Pulgent –grande défenseuse de la Maison de l'Histoire de France, nous avait expliqué la réforme

de la Caisse voilà près de 20 ans... « ne vous inquiétez pas, les petits monuments auront autant que les grands... » Ou était ce un autre amphi, qui est encore là pour le savoir... Au moins a-t-on eu la décence de ne pas mettre en ligne le discours du nouveau Président, qui ne s'adressait pas aux agents de province, au administrateurs oui, mais pas les agents, tant de monde d'un coup on risquerait l'asphyxie... à la naphthaline. Alors, à l'heure ou j'écris ces lignes, il restent encore une petite semaine protocolaire pour recevoir des vœux... et la pétrochimie de Rouen se charge de l'asphyxie parisienne. Bonne année à toutes et tous, même aux parisiens mais si, mais si, et bon vent !

Perette dans ces sabots boueux-avec la paille et tout...

Statut des contractuels

Les recours, suite... et fin ?

Vous faites peut-être partie des 136 agents du CMN qui ont fait un recours, auprès du président de l'établissement, dans le cadre du reclassement dans le nouveau statut.

Une majorité d'entre vous, n'ont pas eu la chance de voir leur demande aboutir, puisque seuls 17 dossiers sur le 136 ont obtenu une réponse positive.

Que pouvez-vous faire aujourd'hui ?

Tout d'abord, sachez que chacun d'entre vous doit recevoir une réponse officielle à sa demande, écrite par le président du CMN, même si la réponse est négative !

Une fois ce courrier en main, pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez porter votre dossier au Tribunal Administratif. Concrètement cela signifie quoi ?

Une procédure longue et qui peut-être très onéreuse et surtout une **procédure individuelle**.

Les avocats que nous avons contactés nous ont assuré que cette démarche ne pouvait être collective, même si nous pouvons être plusieurs confrontés au même problème. Le meilleur moyen d'être sérieusement défendu devant un tribunal, c'est de prendre un avocat. Nous nous sommes renseignés sur le coût d'un avocat sur un dossier comme celui là. Tout d'abord, il doit s'assurer de la pertinence juridique du dossier (environ 600 €), puis monter le dossier (si pertinence juridique il y a) et le défendre... Dans les plus bas tarifs qui nous été proposés, on est déjà entre 500 à 1200 € par personne. Par ailleurs, rien ne garantit que ces démarches aboutissent sur un résultat positif.

Avec l'arrivée de la nouvelle DRH au CMN, nous allons reprendre les réunions sur le statut. Certes, il ne nous sera pas possible de tout renégocier, et

la direction est toujours aussi fermée sur le sujet de la reprise d'ancienneté. Mais, nous ferons notre maximum pour retravailler sur les fiches métiers, sur le positionnement de certains métiers comme ceux liés à la régie, l'assistantat... Dans ces négociations nous aurons d'autant plus de poids si l'administration vous sait derrière vos élus, mobilisés sur ces sujets. La CGT, défend toujours le travail collectif et le travail pour tous, dans l'intérêt de chacun. C'est unis, tous ensemble, que nous pouvons obtenir des choses, pas tout seul, isolé dans son coin... Vous le savez, ce qui fait la différence, ce qui nous donne le plus de poids, c'est notre mobilisation, alors si vous voulez faire bouger les lignes dans ce dossier du statut des contractuels, mobilisons nous, tous ensemble !

L'éducation populaire

« *Substituer enfin l'ambition d'éclairer les hommes à celle de les dominer* » Condorcet

Nous avons beau être cerné par un sujet, il y a des mots qui dérangent, qui choquent. L'éducation populaire en fait partie. A l'heure où le nombre d'étudiants et de salariés surdiplômés ne cessent d'augmenter, en quoi l'éducation populaire est un sujet d'actualité ? A l'heure d'internet où l'information devient accessible au plus grand nombre, l'éducation populaire n'est-elle pas arrivée à son terme ?

L'action syndicale n'a jamais été éloignée de cette question relative à l'éducation populaire et c'est pourquoi nous vous proposons dans cette nouvelle histoire sociale, l'histoire de l'éducation populaire.

« **L'éducation rend les citoyens indociles et difficiles à gouverner** », Condorcet

L'histoire n'étant jamais linéaire, celle de l'éduc'pop' n'y fait pas exception. Elle s'est construite au gré des grands changements politiques et c'est l'aspiration démocratique qui a fédéré le mieux ses partisans. Si plusieurs courants circulent en son sein, ses acteurs s'accordent néanmoins pour que celle-ci ait pour but de permettre à tous d'acquérir des connaissances pour comprendre le monde, de s'y situer, d'en être acteur, de le transformer. Il est question de citoyenneté, de l'implication que cela induit mais également de transformation politique et sociale.

Il n'est pas étonnant que beaucoup fassent débiter l'histoire de l'éducation populaire à la Révolution. C'est à ce moment en effet que se pose, pour la première fois, les problèmes culturels en terme de « masse », à savoir du peuple dans son ensemble. En avril 1792, Marie-Jean Caritat, marquis de Condorcet, fait naître devant la Convention le concept prometteur de l'éducation permanente. Il affirme alors « *que l'instruction ne doit pas abandonner les individus au moment où ils sortent de l'école : qu'elle doit embrasser tous les âges, qu'il n'y en a aucun où il n'est pas utile d'apprendre car l'instruction doit assurer aux hommes, dans tous les âges de la vie, la facilité de conserver leurs connaissances ou d'en acquérir de nouvelles* ».

Le 19ème siècle vers la conquête de la démocratie

Ce siècle, au travers de ses différentes révolutions, n'a eu de cesse d'aspirer et d'obtenir la démocratie (1830, 1848, 1871) et l'émancipation du peuple. Marqué du souvenir de 1789 et de conditions de vie et de travail épouvantables (misère, logements insalubres, durée de la journée de travail longue, pas de congés, enfants travaillant dès leur plus jeune âge, pas de prévoyance sociale...), le peuple n'a pas pour autant cessé d'agir face à l'exploitation par des grèves, des soulèvements, des émeutes, des révolutions. Celui que l'on voulait comme homme-machine, homme-animal n'a pas abandonné face à l'oppression de vouloir obtenir une vie meilleure, un travail décent (« Vivre en travaillant ou mourir en combattant », slogan des Canuts). Dans le même temps, il a également revendiquer le droit de se cultiver. Et pour cela, il faut une instruction gratuite, obligatoire et laïque. En 1835, se créent l'association polytechnique et l'association philotechnique, puis en 1849, l'institut populaire de Paris. Elles organisent toutes trois des cours d'enseignement, des conférences, des cours du soir publics et gratuits pour les ouvriers. En 1860, les cours du soir connaissent un fort succès et des bibliothèques populaires sont ouvertes. **Dès 1850, l'enseignement fait l'objet d'un développement important. Tout d'abord, la loi Falloux confie à l'Eglise l'enseignement primaire, faisant ainsi naître l'anticléricalisme scolaire.** A partir de 1864, la Première Internationale va souvent aborder les problèmes d'instruction dans ses débats. Et **en 1866, Jean Macé crée la Ligue de l'Enseignement qui se positionne pour un enseignement démocratique, et surtout laïque, en réaction à la loi Falloux.** Les fondements de la Ligue sont le raison et le progrès. Elle existe d'ailleurs toujours avec 30.000 associations qui lui sont affiliées. A l'époque, elle pétitionne pour l'instruction obligatoire et gratuite et donne pour objectif d'organiser l'action éducative et civique autour et en dehors du système scolaire. Elle crée des bibliothèques, des cours du soir, des

centres d'enseignement pour les jeunes filles...

En **1880**, malgré une opposition de l'église catholique, l'école primaire devient obligatoire, gratuite, laïque et mixte.

Parallèlement, des initiatives prennent leur essor et ont pour objectif de répondre aux conditions de vie des ouvriers. Des outils institutionnels se créent et se veulent être pensés, organisés et gérés par les travailleurs eux-mêmes. Cela va du compagnonnage, aux sociétés de secours mutuels pour répondre aux maladies, accidents, aux caisses de résistance pour soutenir financièrement les travailleurs en cas de grève, à la presse ouvrière.

En 1867-68 sont créées les chambres syndicales (lieu mixte de rencontre patrons et ouvriers, ces derniers seront finalement évincés) qui en plus de leur rôle de représentativité, vont contribuer au développement pour l'éducation des adultes. En 1871, la Commune de Paris, en proie à la résistance face à la Prusse et au gouvernement de Thiers, milite également pour l'éducation, la formation et la culture pour tous.

Ce sont ces courants qui ont permis une fois la République à nouveau en place, d'instituer les lois scolaires de Ferry en 1881-82 pour l'enseignement public, obligatoire et gratuit. **1884, la loi autorise la création de syndicats. En 1887, les Bourses du travail voit le jour.** C'est pour Pelloutier, élu secrétaire de la fédération des Bourses du travail en 1895, un lieu d'expression du syndicalisme intégral avec des organisations de solidarité (caisses de maladie, de chômage, de décès...) mais aussi des lieux d'éducation avec des bibliothèques permettant aux travailleurs de mieux comprendre leurs situations par la lecture. Des cours du soir y sont également organisés. **C'est au sein de la bBourse du travail que naît le premier syndicat en 1895 : la Confédération Générale du Travail (CGT).** Aujourd'hui, ces Bourses du travail existent toujours et réunissent les différents syndicats. Pour la CGT, c'est l'union départementale qui y est généralement implanté.

Le 20ème siècle et ses conquêtes sociales

C'est seulement en 1901 qu'est promulguée une loi sur le droit d'association. La jeunesse s'approprie rapidement ce nouveau droit. 1905, loi relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. 1907, naissance de l'UFCV (regroupement de collectivités organisatrices de vacances et de loisirs). Puis le scoutisme avec en 1911 les Eclaireurs de France (tendance laïque) et en 1919, les Scouts de France (tendance catholique). Les catholiques créent également à la même époque le 2ème syndicat en France, la CFTC (confédération française des travailleurs chrétiens) et multiplient les associations (JOC, JAC, JEC, UFCS...).

1929, Marc Sangnier crée les premières Auberges de Jeunesse en France, hébergement peu coûteux, convivial, solidaire et libertaire.

En 1931-33, la CGT crée un organisme de formation et d'éducation ouvrière qui organise des cours oraux et par correspondance, des émissions à la TSE, des conférences pour les adultes. En 1934, création de la Fédération sportive et gymnique du travail.

1936, c'est l'arrivée du Front populaire et des premiers congés payés. Dans ce gouvernement se trouve Léo Lagrange, sous-secrétaire d'Etat aux loisirs et aux sports, qui favorise le développement de l'éducation populaire. C'est probablement la première fois dans l'histoire, la prise en compte du temps libre pour le plus grand nombre de pouvoir pratiquer des activités de loisirs et de sports. Son action permit la création de terrains de sports, de billets populaires de congés annuels (réduction de 40% pour les billets de train), le développement des auberges de jeunesse, des loisirs culturels, des clubs sportifs, des ciné-clubs, des théâtres décentralisés, de maisons de culture, d'un soutien financier pour les associations. A l'heure où TF1 met notre temps de cerveau disponible au service de Coca-Cola, rappelons cette phrase de Léo Lagrange : « *Il ne peut s'agir dans un pays démocratique de caporaliser les distractions et les loisirs des masses populaires et de transformer la joie habilement distribuée en moyen de ne pas penser* ».

1937 voit la création de Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation

active ayant pour objectif principal la formation des moniteurs et cadres des colonies de vacances qui se sont développées.

Après la libération, l'Etat intervient davantage. A commencer par une réforme de l'enseignement de Paul Langevin pour plus de démocratisation. On y trouve entre autre pour principe : « *La culture générale représente ce qui rapproche et unit les hommes tandis que la profession représente trop souvent ce qui les sépare. Une culture générale solide doit donc servir de base à la spécialisation professionnelle et se poursuivre pendant l'apprentissage de telle sorte que la formation de l'homme ne soit pas limitée et entravée par celle du technicien. Dépositaire de la pensée, de l'art, de la civilisation passée, l'école doit les transmettre en même temps qu'elle est l'agent actif du progrès et de la modernisation. Elle doit être le point de rencontre, l'élément de cohésion qui assure la continuité du passé et de l'avenir* ». Bref, tout ce que le dernier gouvernement de droite a tenté d'effacer. Création également de bibliothèques centrales de prêt et de bibliobus pour aider les clubs de lecture. 1947, création de la Direction générale de la jeunesse et des sports.

Au lendemain de la guerre, les associations d'éducation populaire vont surgir dans tous les domaines de la vie (tourisme, centres aérés...). Notons néanmoins dans tout ce foisonnement dès 1944 Travail et Culture qui crée des théâtres-clubs dans les usines, ciné-clubs, des centres d'initiation artistique, cinématographique, musical mais aussi Tourisme et Travail pour faire participer les masses au tourisme culturel en liaison avec les organisations ouvrières.

1945 c'est aussi la création des comités d'entreprises qui assurent la gestion des oeuvres sociales par les militants élus de ces comités d'entreprises.

1948, la fédération des Maisons de Jeunes et de la Culture (MJC) regroupe les Maisons qui existaient déjà mais de manière isolée et deviennent des lieux d'activités et de loisirs, de culture, d'éducation à la responsabilité.

1951, la Fédération nationale Léo Lagrange voit le jour dont la vision se veut plus globale sur le temps libre et les loisirs avec pour objectif l'apprentissage de la responsabilité.

Sont également mis en place des équi-

pements socio-culturels comme les centres sociaux, lieux de rencontres et de réalisation à travers les activités mises en place, à la promotion individuelle et collective des habitants d'un secteur géographique donnée, et à la gestion des problèmes de la vie quotidienne. Création également des Foyers de Jeunes Travailleurs suite à l'exode rural et répondant aux problèmes de logement des jeunes en villes puis de l'isolement des jeunes victimes de la précarité et de l'exclusion.

1971, est promulguée la loi relative à la formation continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Le monde artistique s'est également impliqué dans l'histoire de l'éducation populaire. A commencer par Jean Vilar qui crée le Festival d'Avignon (1947) et ensuite le Théâtre National Populaire (51-63 plus connu sous le nom du théâtre Chaillot) et n'hésite pas à implanter son chapiteau dans des quartiers ouvriers de la région parisienne.

Nous arrêterons cette histoire sociale avec Jean Vilar même si l'éducation populaire a continué son chemin, perdue toujours avec de nouveaux acteurs.

Globalement, celle-ci s'est vue traversée par différents courants de pensée :

- **laïque** directement issu du projet politique de la Constituante et dont la Ligue de l'enseignement a pris le relais, née du rassemblement d'éléments de la petite bourgeoisie qui voulaient s'unir aux ouvriers. De ce courant sont nées des associations qui avaient pour objectif de développer la mutualité du travail que l'on retrouve aujourd'hui au sein des Scop (société coopérative de production) ;
- **religieux** structuré autour de la lutte contre la misère et le paupérisme. On y retrouve tout ce qui relevait des jeunesses agricoles, ouvrières chrétiennes dont l'Eglise mettra néanmoins fin comme le Sillon. Le courant protestant minoritaire aura tendance à rejoindre le mouvement laïque. On peut citer la Cimade créé en 1939 au sein des mouvements de jeunesse protestante ;
- **ouvrier** qui se voulait également dans la lutte contre la misère. Il s'est construit dans des structures de partage comme les mutuelles, les coopératives, les écoles... puis lieu de revendications (émancipation) et de solidarité en lieu et place de la charité. Sous

l'impulsion de Proudhon, de Varlin et Varlis se développent les Bourses du travail et les universités populaires. Les Bourses du travail sont issus du mouvement ouvrier et avait pour objectif de construire un projet éducatif pour le servir. La création des syndicats au sein des Bourses du travail permirent la mise en place de structures d'éducation populaire au travers des organismes de formation dédiés à la formation syndicale.

Au 21ème siècle, l'éducation populaire est-elle toujours d'actualité ?

Je laisse pour répondre à la question la parole à Christian Maurel avec des extraits de son article paru dans Le Monde. « L'éducation populaire peut et doit contribuer à ce processus nécessaire et ambitieux en oeuvrant dans 3 directions complémentaires et convergentes :

- l'émancipation qui consiste à sortir, aussi modestement que cela soit (une prise de parole, une indignation publiquement exprimée, un premier acte de résistance...) de la place qui vous a été assignée par les conditions sociales, les appartenances culturelles, le genre ou les handicaps de toutes sortes ;
- l'augmentation de la puissance d'agir permettant aux individus de

reprendre leur destin en main ;

- l'engagement dans les transformations des rapports sociaux et politiques jugées pertinentes et que les situations imposent. »

Plus encore pour les raisons qu'énonce dans ce même article Christian Maurel : « Il y a 3 bonnes raisons de la poser :

1- La crise économique, sociale et écologique profonde que nous traversons nous conduit à penser que le monde ne peut rester en l'état et qu'il est urgent que les hommes reprennent collectivement leur destin en main ;

2- Nous vivons un redéploiement des inégalités tant dans notre pays que sur l'ensemble de la planète. Entre les 5% les plus riches de la Terre et les 5% les plus pauvres, l'écart des revenus atteint 74 pour 1, contre 3 pour 1 en 1960. Ces inégalités menacent aujourd'hui l'unité du corps social ;

3- La démocratie délégataire connaît une grave crise de légitimité. Les milieux populaires et les jeunes ne se sentent plus représentés et les Etats, même les plus démocratiques, sont dominés par les puissances économiques et financières qui les tiennent à leurs bottes. »

La CGT s'inscrit pleinement dans cette dynamique d'éducation populaire. A commencer par les stages de formation

syndicale qu'elle offre à ses syndiqués Mais aussi par la presse qu'elle diffuse au niveau professionnel, territorial, fédéral et confédéral. Il y a aussi ses élus qui siègent dans les comités d'entreprises et associations des personnels et autres instances... Et plus généralement, par les réunions de ses syndiqués lors des réunions de section mais également des salariés lors des heures mensuelles d'informations syndicales. Ces moments sont des instants privilégiés pour que chaque travailleur ait un temps de réflexion sur les conditions et l'organisation de son travail mais aussi sur le sens qui ait donné à celui-ci. Plus encore, c'est l'occasion pour chacun de s'exprimer sur celui-ci, de s'affirmer, de revendiquer éventuellement, d'agir si nécessaire.

Bref, l'éducation populaire est toujours présente sans qu'on sache la nommer. Elle s'est vue attaquée ces dernières années, loin d'être un sujet d'arrière-garde, nous nous devons de défendre ses valeurs d'émancipation, d'égalité et d'éducation permanente face à une idéologie dominante. A chacun d'entre nous de s'en saisir et pourquoi pas d'y prendre sa place pour la faire vivre !

La maquisarde de la cordillère des Flandres

Brèves de CMN

Des locaux neufs c'est bien... des locaux propres c'est mieux !

La rentrée 2013 à l'hôtel de Sully a plutôt été morose... Deux semaines d'absence pour retrouver les poubelles pleines... il manquait plus qu'une invasion de souris, de rats, de cafards pour être de la fête ! Et c'est quasiment durant tout le mois de janvier que les agents ont eu droit à aucune prestation de ménage... La grande classe ! A quoi serait dû cette négligence ? Là dessus bien évidemment aucune communication de la part de la direction ni d'ailleurs sur des mesures pour remédier à la situation. Alors, la rumeur, toujours la rumeur... Un vol survenu à la veille des vacances...? A n'en pas douter ce n'est pas un agent lambda qui a été victime d'un vol, ce genre de mesure aurait été considérée comme totalement démesurée, hallucinante, contraire à l'intérêt général ! Et si la victime du « larcin » a pu passer de mauvaises fêtes... elle en aura passé de bien meilleures que les personnes désignées d'office coupables... On sanctionne et on enquête ensuite. Triste rentrée à Sully en vérité...

L'épanouissement au travail... vu par les scientifiques

En septembre 2012, des psychologues de Harvard ont fait une étude sur de hauts responsables dont des officiers militaires et des membres de gouvernement américain. Alors que les décisions pour ces individus sont graves, urgentes, nombreuses... les scientifiques ont pu constater que le facteur stress n'était pas le plus élevé dans cette catégorie. Globalement, il est constaté que les hormones du stress, taux de cortisol diminue à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie et que le nombre de subordonnés augmente. C'est le sentiment de contrôle qui atténue les effets néfastes. S'il n'est pas question de repartir sur une ultrahiérarchisation histoire de satisfaire certains égos ou de créer des armées mexicaines comme cela a été fait au siège et dans les monuments, il serait intéressant de réfléchir comment chacun puisse se sentir bien dans son travail : responsabilisation de chacun dans ces fonctions, concertation, participation du plus grand nombre à des projets, avoir des perspectives... bref tout le contraire de ce qui a été et est encore actuellement en vigueur.

Qui trop embrasse mal étreint...

7 mois ce n'est pas 7 ans. Et pourtant la crise couve, doucement, sourdement. Les mots d'amour, les mots tendres sont là. Mais les maux aussi. Car il ne suffit pas de belles déclarations, de belles promesses, bien souvent ce sont les actes qui priment. Nous

avons droit régulièrement à un « dialogue social renoué », un besoin pressent d'unité et d'unicité des équipes, de cohésion... et que les cicatrices d'hier doivent se résorber. C'est bien, c'est beau, c'est grandiloquent et ça n'engage que ceux qui auront la bêtise de vouloir y croire. La réalité au CMN depuis 7 mois est tout autre. Le dialogue social est a minima. En cette fin janvier, aucun calendrier social n'est prévu. Et pourtant, n'est-ce pas à la fin de premier trimestre qu'était annoncé une réorganisation du siège ? Rien ne filtre de la « réflexion » en cours. Comme si la nouvelle direction allait mettre tout le monde devant le fait accompli comme en 2008. Les grandes orientations et les moyens afférents restent mystérieux... certains services étant même mis sur le carreau. Aucune perspective de projets sur les prochains mois. Quant à la déresponsabilisation voir l'infantilisation en terme de management des équipes, on reste au même niveau qu'auparavant. C'est tout au sommet de la hiérarchie que se font et se défont les projets. A charge aux équipes de monter en puissance...ou bien de dégonfler toute motivation et tout enthousiasme mal placés. On doit pouvoir compter sur les doigts d'une seule main les personnes susceptibles de savoir ce qui se passent actuellement. Pour toutes les personnes restantes, c'est l'expectative depuis 7 mois. Ca fait long, trop long...

L'amour est précaire

Laurence Parisot, patronne du MEDEF autrement dit patronne des gros patrons, a lancé un jour cette phrase « l'amour est précaire, la santé est précaire pourquoi le travail ne le serait-il pas ? » Tout un programme ! Rappelons simplement que le chômage touche chaque jour 1500 personnes de plus et dont 80% imposés aux salariés !

Si le gouvernement Sarkozy avec le MEDEF n'ont cessé de fragiliser la situation des travailleurs, le gouvernement Hollande risque de ne pas être en reste avec l'Accord sur l'emploi 2013. Cet accord – que la CGT ne signera pas contrairement à la CGC, la CFTC et la CFDT- vise à imposer une mobilité des salariés (un refus de mobilité pour un poste à l'autre bout de la France équivaut à un licenciement pour motif personnel). L'accord emploi/compétitivité prévoit pour les salariés de travailler plus et gagner moins durant 2 ans sans garantie de maintien des emplois. Pour certaines entreprises, c'est le droit de recourir à des contrats à durée indéterminée « intermittent », pour toujours plus de flexibilité, empêchant ainsi toute stabilité dans sa vie personnelle à court, moyen ou long terme...

Cette même Laurence Parisot arrive à terme de son deuxième et dernier mandat à la tête du MEDEF. Et cet chantre du licenciement à tout craindre, fait des pieds et des mains pour modifier les statuts pour pouvoir stabiliser son poste. Il semblerait que si les salariés ne sont pas ses amis, tous les patrons n'ont plus et lui tiennent la porte de sortie bien ouverte. Que Madame Parisot se retrouve à la porte du MEDEF sans emploi (il ne faut pas rêver, elle saura malheureusement se recaser quelque part...), ça ne sera que justice. Pôle Emploi saura bien l'accueillir.

Bienvenue au château d'Angers

Le château d'Angers deviendrait-il le « Porte de Versailles » du Maine-et-Loire, le nouveau grand parc des expositions de l'ouest de la France ? Nous vous avons déjà parlé de la production de miel du château, qui doit être vendue au comptoir de vente. Nous vous avons parlé du mécénat Cointreau (cf. compte-rendu du CT), mais le CMN ne s'arrête pas là. Ces dernières semaines, on y a vu des marchands de gâteaux installés juste devant le château, une dégustation de vin dans les murs, bientôt un salon du tourisme... Hummm, Angers ! Y a de quoi faire son marché !



E p h é m é r i d e

Dates	Réunions	Intervenants
29 et 30/11/12	Comité Technique et sa préparation	Albot, Chemin, Desportes, Delporte, Mayeur, Pucci, Ricciutti, Ramet, Strappini, Gontier, Levassort
04/12/12	Réunion sur la nouvelle organisation des CHSCT	Pucci, Mayeur, Ramet
06/12/12	CCP groupe 3	Gorry, Pucci
07/12/12	CCP groupe 1	Mayeur, Grolet, Joyeux, Ryon
10 et 11/12/12	Conseil d'administration et sa préparation	Pucci, Mayeur
12 et 13/12/12	CHSCT Centre et Est et sa préparation	Chemin, Robert, Hortet, Lacomblez, Joyeux, Mayeur
19 et 20/12/12	Comité technique et sa préparation	Albot, Chemin, Desportes, Delporte, Mayeur, Pucci, Ricciutti, Ramet, Strappini, Gontier, Levassort
09 et 10/01/13	CHSCT Sud-Ouest et sa préparation	Véronique Miguel, Marie-Hélène Urizzi, Patrick Stephan, Pucci, Delporte
14/01/13	1 ^{er} rendez-vous avec la nouvelle DRH	Pucci, Mayeur, Ramet, Delporte, Strappini
15 et 18/01/13	CHSCT ministériel	Mayeur et les copains CGT Culture ministère
22 et 23/01/13	Commission exécutive SNMH	Pucci, Mayeur, Ramet, Strappini, Delporte, Braibant, Albot, Ricciutti, Levassort, Desportes
25/01/13	HMI Vincennes et Palais-Royal	Delporte, Gonzalez, Albot, Laboue
28 et 29/01/13	CHSCT Sud-Est	Meilland, Catala, Tanguy, Levassort, Ricciutti, Cathala, Mallet, Franon
30/01/13	HMI Rambouillet	Albot, Delporte, Braibant
30/01/13	Négociations préavis de grève	Pucci, Mayeur
31/01/13	AG de grève et mobilisation	150000 personnes à travers toute la France
07 et 08/02/13	HMI monuments de Bretagne	Pucci, Ramet
11/02/13	Réunion section Sud-Ouest La Rochelle	Delporte, Strappini
13/02/13	HMI Panthéon	Delporte
13/02/13	Réunion nouvelle orga des CHSCT	Pucci, Mayeur
14/02/13	HMI Saint-Cloud	Pucci, Mayeur
19/02/13	Réunion nouvelle orga des CHSCT	Pucci, Mayeur
19/02/13	Réunion intempéries Notre-Dame	Strappini, Albot, Mayeur
20 et 21/02/13	CHSCT central et préparation	Robert, Chemin, Mayeur, Ramet, Lacomblez, Pucci, Ricciutti, Levassort, Delporte, Strappini, Tortarollo, Grolet, Decoursière, Poisson
26/02/13	Réunion sur le dépouillement	Pucci, Ramet, Mayeur
28/02/13	Réunion ministère risques psycho-sociaux	Mayeur et délégation CHSCT ministériel
04/03/13	Dépouillement élections	Pucci, Mayeur
04 et 05/01/13	CHSCT Paris Siège et sa préparation	Ramet, Delporte, Mayeur, Albot, Strappini, Gonzalez, Pin, Aland, Decoursière

A d h é r e z ... R é - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaires net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à mois de cotisation.

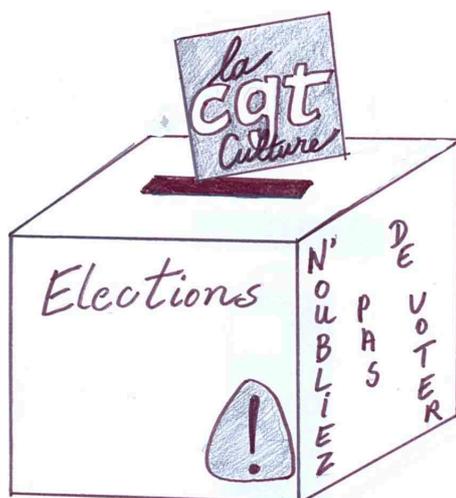
J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :

Élections au Conseil d'Administration du CMN

Votez CGT !



Cette semaine, à partir du 5 février, le matériel de vote pour le Conseil d'administration du CMN arrive sur vos monuments. **Alors, n'oubliez pas : votez dès réception de votre enveloppe !** Vous avez jusqu'au 1^{er} mars pour ce faire, mais n'attendez pas le dernier moment, c'est le meilleur moyen d'oublier !

Il est important que vous fassiez entendre votre voix lors de ces élections. Le Conseil d'Administration est l'organe de décision du CMN. C'est là que se jouent, les grandes orientations stratégiques et les objectifs de l'établissement, les conditions générales d'organisation et de fonctionnement, le vote du budget du CMN et ses modifications, l'adoption du rapport annuel d'activité, les délibérations sur la politique tarifaire et enfin, **les conditions générales d'emploi et de rémunération du personnel...** Le Conseil d'Administration se réunit quatre fois par an. Il est donc primordial que les personnels y soient représentés pour y faire entendre leurs voix !

Au cours de la mandature à venir, le SNMH-CGT entend continuer à défendre tous les personnels, quel que soit leur statut (fonctionnaires, contractuels, vacataires) comme il l'a toujours fait, à lutter sur tous les fronts pour la défense des agents de l'établissement et pour nos missions de service public culturel. Le SNMH-CGT poursuivra la bataille pour le statut des personnels contractuels, et continuera à défendre les missions statutaires des agents de l'État, la dénonciation des politiques de réduction d'emploi et de précarité, la vigilance sur les situations de souffrance au travail, la défense des métiers de la fonction publique en luttant contre les dérogations d'emploi, la gestion directe, et l'externalisation de nos missions...

Le SNMH-CGT a toujours été présent au Conseil d'administration du CMN et ce depuis sa création en 1995. Il est la seule organisation syndicale présente à vos côtés sur tous les fronts, sur tous les sujets :

- dans toutes les luttes : contre la précarité, contre la souffrance au travail, sur le nouveau statut...
- dans toutes les instances : CHSCT, CT, CA, CCP, CAP... au CMN, comme au Ministère
- dans tous les groupes de travail : règlements intérieurs et de visites, ambiance thermiques, métiers des contractuels
- nous sommes les seuls à faire systématiquement des comptes-rendus de toutes les réunions auxquels nous participons, de toutes les luttes que nous menons (dans notre jour-

nal syndical : le Monuments-Infos que reçoivent les 1300 agents du CMN ou via nos communiqués

- nous sommes présents régulièrement dans vos sites pour venir à la rencontre des personnels à l'occasion d'heure mensuelles d'informations syndicale, ou d'AG de grève
- nous gérons au quotidien les dossiers individuels d'agents en difficultés

Comment voter ?

Mettre le bulletin de son choix (attention, pas la profession de foi mais le bulletin sur lequel figure la liste des candidats et le sigle du syndicat) dans la petite enveloppe vierge. Ne rien inscrire sur cette enveloppe. Ne rayer ni n'ajouter aucun nom.

Mettre cette petite enveloppe dans l'enveloppe d'embarquement, au dos de laquelle **vous n'oublierez pas d'inscrire vos noms, prénom, affectation et signature.**

Enfin, cette deuxième enveloppe doit être glissée dans la dernière sur laquelle figure l'adresse d'expédition et le « T ». N'oubliez pas que grâce au « T » il n'est pas nécessaire d'affranchir cette enveloppe. Attention, le vote se fait uniquement par correspondance (ne pas envoyer en courrier interne)

Alors avant le 1er mars prochain, si vous voulez vraiment être actifs et vous faire entendre au CMN, votez et faites voter CGT !